



Faculté de théologie (TECO)

Titre du mémoire : PROCREATION MEDICALEMENT ASSISTEE : enjeux éthiques
et théologiques

Mémoire réalisé par : **Djimtangar DJIMADJIBAYE**

Promoteur : **Pr. Dominique JACQUEMIN**

Lecteur(s)

Pr. Bernard GHISLAIN

Pr. André WENIN

Année académique 2016-2017

Master 60 et finalité éthique

RESUME DE MEMOIRE

Le mémoire que nous présentons dans le cadre du master en théologie à finalité éthique est intitulé : « La procréation médicalement assistée : Enjeux éthiques et théologiques ».

Ce mémoire a pour but de rendre compte de la complexité des techniques et des méthodes utilisées par la médecine pour pallier les problèmes d'infertilité et de stérilité des couples.

Le premier chapitre traite de la description des techniques de la procréation médicalement assistée.

Le deuxième chapitre s'organise en deux moments : l'épanouissement des couples et l'objection de l'Église. Dans un premier moment, nous présentons la vision du mariage dans la tradition judéo-chrétienne où l'enfant est reconnu comme celui par lequel l'homme et la femme réalisent leur devoir de la perpétuation de l'espèce humaine. Le cœur de l'argumentation consiste à présenter l'enfant comme un bienfait du mariage. Nous montrons l'importance de l'enfant dans un foyer, dans une famille voire même dans une "communauté religieuse", en témoigne ce passage du récit de la création « Soyez féconds, multipliez (..) » (Gn 1,28). Or, tous les mariages ne peuvent réaliser ce rêve à cause d'infertilité ou de stérilité de l'un des conjoints.

Dans un deuxième moment nous prenons connaissance de l'objection de l'Église catholique à la médecine procréative. L'enjeu est de comprendre ce qui motive le refus de l'Église par rapport aux techniques et méthodes de la procréation médicalement assistée (PMA) et son insistance sur la méthode naturelle ? Pour notre part, le choix de l'un ou l'autre n'est pas sans conséquence quant à l'intégration possible d'une technique médicale permettant au moins à certains couples d'avoir un enfant. C'est un plaidoyer pour des couples infertiles, l'Église en tant que mère ne peut se soustraire à l'expérience de ses fils et filles. Elle doit instaurer un climat propice au dialogue sincère avec des couples infertiles pour les aider à restaurer leur dignité et à donner sens à leur vie.

Le troisième chapitre, critique sur ces techniques, leurs implications sur la vision du mariage et de la procréation humaine. Ceci permet de souligner les enjeux éthiques et théologiques du recours à ces différentes techniques. Le lecteur qui nous aura compris est celui qui, au terme de la lecture de ce mémoire, aura pris conscience de la souffrance des couples infertiles, mais aussi de la complexité des méthodes et des techniques utilisées par la médecine. Pour nous, ces techniques médicales pour pallier aux problèmes de l'infécondité

des couples, malgré leurs limites, sont une aide en ce sens qu'elles pourraient être envisagées comme non porteuses de dissociation entre l'intention et le désir d'avoir un enfant.

REMERCIEMENTS

J'ai fait de mon mieux pour m'en tenir aux règles de la science et de l'honnêteté intellectuelle. J'ai contracté une grande dette envers certaines personnes, je leur exprime ici ma reconnaissance :

A vous Dominique Jacquemin, mon professeur et mon promoteur qui avez accepté de diriger avec dextérité et disponibilité ce mémoire. Merci infiniment !

A vous Arnaud Join-Lambert, le chargé des programmes de masters en théologie, un grand merci pour votre disponibilité et l'éclairage apporté tout au long du chemin tâtonnant pour la réussite de ce mémoire.

A vous Professeur Éric Gaziaux, doyen de la faculté de théologie, un grand merci pour les conseils en éthique.

A vous Professeur Regis Burnet, vice-doyen, un grand merci pour vos apports dans l'interprétation de la Sainte Écriture.

A vous mes collègues du même programme, merci pour votre soutien intellectuel et moral, et surtout pour votre sympathie.

A vous mes compagnons Jésuites de la communauté saint Jean Berchmans (Namur) et saint Pierre Louvain-La-Neuve, un grand merci pour le soutien fraternel, l'hospitalité et surtout l'amitié dans le Seigneur.

Je remercie le personnel de la faculté de théologie de l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve (UCL) et de la bibliothèque pour leur aide et conseil. Les personnes qui ont consenti à me consacrer un peu de leur temps sont trop nombreuses pour que j'en dresse une liste complète et je ne peux qu'exprimer ma gratitude à toutes sans exception.

Je suis également redevable envers de nombreux amis et collègues qui ont lu tout ou partie de mon brouillon ; en particulier P. Pierre Sauvage, P. Jacques Scheuer, P. Albert Schmitz, P. Marcel Coget, P. Philippe Landenne, P. Conrard-Aurelien, et P. Paul Duvivier qui m'ont aidé de leurs critiques détaillées et de leurs suggestions.

Je dois m'empresser d'ajouter que je suis seul responsable pour le meilleur et le pire, des analyses et des interprétations qui sont contenues dans mon travail.

Enfin, je dois signaler avec reconnaissance, même si ces remerciements ne rendent pas assez justice à leur rôle, la patience dont ont fait preuve mon Père provincial de l'Afrique de l'Ouest, et mon Père provincial dans le pays d'accueil (Belgique), mes amis (es), mes oncles, tantes, frères et sœurs pour les encouragements et le soutien que j'ai reçus de leur part. Je leur dédie mon mémoire.

Abréviation titres (livres, revues, collections utilisés dans ce travail de mémoire).

AL : Amoris laetitia

CEC : Catéchisme de l'Église catholique

Doc. cath. La documentation catholique, Paris.

RTL : Revue théologique de Louvain, Louvain.

CDF : CONGREGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI

VS: Veritatis splendor

CV: Caritas in Veritate

DV : Dei Verbum

DP : Dignitas-personae

DV : Donum vitae

EN : Evangelii nuntiandi

FC : Familiaris consortio

GS : Gaudium et spes

HV : Humanae vitae

LG : Lumen gentium

MM : Mater et magistra

AMP : assistance médicale à la procréation

PMA : procréation médicalement assistée

DPN : diagnostic prénatal

DPI : diagnostic génétique préimplantatoire

FIV : fécondation in vitro

FIVETTE : fécondation in vitro et transfert d'embryon

GPA : gestation pour autrui

IA : insémination artificielle

IAC : IA avec sperme du conjoint

IAD : IA avec sperme d'un donneur

ICSI : FIV avec injection d'un spermatozoïde dans le cytoplasme de l'ovule

IMG : interruption médicale de grossesse

IMSI : intracytoplasmic microselectede sperme injonction (ICSI avec spermatozoïde sélectionné).

GIFT: gamètes intra fallopian transfert

LTOT ou Low Tubal Oocyte Transfer

INTRODUCTION GENERALE

Le récit de la création dans l'Ancien Testament, plus précisément le livre de la *Genèse*, (Gn 1,28), nous fait comprendre que la question de la procréation humaine revêt une importance non négligeable dans l'histoire de l'humanité. Car, dès la création, Dieu a voulu que l'être humain soit son interlocuteur privilégié. Pour nous chrétiens, la promesse s'est réalisée pleinement en Jésus-Christ. Aujourd'hui encore, Dieu continue d'appeler des hommes et des femmes pour poursuivre l'œuvre de la création, vu l'importance que Dieu accorde à l'homme.

Toutefois, écrit Laurent Ravez : « Les êtres humains, à l'instar de la plupart des êtres vivants, sont appelés à se reproduire, c'est-à-dire à concevoir un être humain entièrement inédit à partir de la rencontre des matériels génétiques de ses parents. Mais, comparés aux autres espèces animales, les êtres humains font pâle figure en matière de fertilité »¹.

Or, le Magistère de l'Église catholique interdit les recours à la procréation médicalement assistée. La position de l'Église vise à éviter la destruction d'embryons, mais surtout la dissociation entre la procréation et l'acte conjugal. À ce sujet, pour être tout à fait précis, on peut citer les textes du Magistère de l'Église catholique tels que : *Donum vitae* et *Dignitae personae* qui, sans nier l'apport considérable de la médecine moderne, s'opposent à toute technique même homologue.

Le *Catéchisme de l'Église catholique* enseigne que :

Les techniques qui provoquent une dissociation des parentés, par l'intervention d'une personne étrangère au couple (don de sperme ou d'ovocyte, prêt d'utérus) sont gravement déshonnêtes. Ces techniques (insémination et fécondation artificielles hétérologues) lèsent le droit de l'enfant à naître d'un père ou d'une mère connus de lui et liés entre eux par le mariage. Elles trahissent « le droit exclusif à ne devenir père et mère que l'un par l'autre »².

Si on s'en tient à cet enseignement du *Catéchisme de l'Église catholique*, toutes les techniques qui visent à faciliter la fécondité sont interdites. Elles sont admises dans la mesure où elles visent simplement à éliminer les obstacles. L'Église insiste sur la fécondité naturelle, c'est-à-dire liée à l'accomplissement de l'acte conjugal. Pour elle, même si l'acte conjugal

¹ Laurent RAVEZ, *Les amours auscultées. Une nouvelle éthique pour l'assistance médicale à la procréation*, Paris, Cerf, 2006, p. 17.

² CATÉCHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, Paris, Mame-Librairie Éditrice, Vaticane, 1992, p. 484, (CEC n° 2376).

n'est pas performant, il est performatif parce qu'il dit toujours, pour les époux, la totalité de l'amour qui implique la dimension procréative³.

Il faudrait préciser que l'argument ainsi présenté n'est pas pertinent pour les couples infertiles porteurs d'un fort désir d'avoir un enfant. L'Église a beau insister sur la méthode traditionnelle, mais pour des couples en souffrance, faisant l'impossible pour obtenir un enfant, ils considèrent l'enfant comme un bienfait de leur union. Le *Catéchisme de l'Église catholique* enseigne que : « la fécondité est un don, une fin du mariage, car l'amour conjugal tend naturellement à être fécond »⁴ (CEC. n° 2366).

Le droit canon va dans le même sens ; il décrit la procréation comme l'une des fins du mariage. Pour s'en convaincre, il suffit de lire le numéro 1055 du *Code de Droit canonique* : « L'alliance matrimoniale, par laquelle un homme et une femme constituent entre eux une communauté de toute la vie, ordonnée par son caractère naturel au bien des conjoints ainsi qu'à la génération et à l'éducation des enfants (...) »⁵ (Can, n°1055).

D'ailleurs, l'Ancien Testament, et pour être précis l'extrait du livre de la Genèse : « Soyez féconds, multipliez-vous, emplissez la terre et soumettez-la (...) » (Gn 1,28), fait explicitement mention de la fécondité et d'un appel à continuer à améliorer la création et à œuvrer pour un monde meilleur. Forts de cette conviction, plusieurs théologiens, à l'instar d'André Fossion, affirment que « la création est encore inachevée »⁶. Pour renforcer son propos, il cite saint Paul, « la création tout entière est encore dans les douleurs de l'enfantement » (Rm 8,22.) Il ajoute que « nous ne sommes pas au bout de notre création. Elle est toujours à venir et pourrait encore réserver bien des surprises. Si la création est ainsi inachevée, c'est que Dieu nous désire libres. Il ne veut pas créer sans nous, sans notre concours, sans notre propre participation »⁷.

Dans un monde marqué de plus en plus par une grande maîtrise biotechnologie sur le vivant en général et sur le phénomène de la génération de la vie en particulier, l'homme prend

³ « Alors que la procréation est parfois impossible à cause d'une défaillance accidentelle de la nature physique, la signification métaphysique persiste puisque l'acte demeure essentiellement orienté vers la procréation. » Guy BEDOUELLE et autres, *op. cit.*, p. 108.

⁴ CATÉCHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, p. 482, (CEC, n° 2366).

⁵ CODE DE DROIT CANONIQUE, *latin-français. Texte officiel et traduction française par la société internationale de droit canonique et de législations religieuses comparées*. Faculté de droit canonique de l'université Saint-Paul d'Ottawa, Faculté de droit canonique de l'institut catholique de Paris, Ottawa & Paris, Éditions Centurion, Cerf, Trady, 1984, p. 186. Précisions : Pour nos citations de droit canonique, nous utilisons uniquement le texte français.

⁶ André FOSSION, *Une nouvelle fois. Vingt chemins pour (re)commencer à croire*, Bruxelles, Montréal, Paris, Lumen vitae, Novalis, Les Éditions de l'Atelier, 2004, p. 148.

⁷ *Idem*, p. 149.

peu à peu conscience de son immense pouvoir comme continuateur "divinement mandaté" de l'œuvre de création. Une telle réalité s'affirme de manière nette et évidente dans le champ précis de la reproduction humaine. Face aux nouveaux défis la reproduction humaine, et notamment le défi de l'infertilité ou de la stérilité au sein des couples, la médecine moderne peut dépasser les cadres naturels de la procréation pour proposer un cadre artificiel plus ingénieux, plus contrôlable, bref plus sûr. Pour le dire autrement, la procréation n'est ni pure fiction ni simple spéculation, mais c'est une mission confiée à l'homme.

Comme la thèse continue d'être soutenue, il convient de prendre du recul pour en questionner objectivement la signification et la mission à travers les techniques et méthodes utilisées pour parvenir à cette fin au nom de ces nouvelles possibilités offertes par la technique de la procréation et, ce au nom même du mandat divin qui autorise l'homme à participer à l'œuvre de création. De telles initiatives, quoique fascinantes et scientifiquement stimulantes, ne semblent pas ignorer le processus intégral de la procréation humaine. Au fond, il s'agit d'évaluer cette intervention technique au regard de la dignité de la personne humaine.

Ayant parlé de la création en général comme inachevée et de la situation des couples en souffrance d'infertilité et de stérilité, il nous faut aussi souligner les critiques positives et négatives de la médecine procréative.

Prise positivement, la procréation médicalement assistée est une chance. Pour les couples en souffrance d'infertilité et de stérilité, la médecine procréative est une possibilité offerte à chaque être humain de choisir, en connaissance de cause, le sens qu'il décidera de conférer à sa vie. Pour eux, c'est d'abord l'enfant, pour retrouver leur dignité dans la communauté. Ils ne se préoccupent pas d'autres aspects. Même certains couples chrétiens interprètent la réticence de l'Église catholique à l'égard de la médecine procréative comme un manque d'attention à leurs souffrances. Pour les couples en souffrance, l'Église devrait plutôt les placer devant leurs propres responsabilités et les encourager à faire un bon choix pour orienter leur vie. C'est pourquoi, certains éthiciens et moralistes sont réservés par rapport à certaines critiques trop acerbes à l'égard de la procréation médicalement assistée au nom de la dignité de la personne humaine. C'est pour approfondir un tel questionnement que nous nous proposons de faire notre travail de recherche sur le thème : « *Procréation médicalement assistée : enjeux éthiques et théologiques* ».

Pour ce faire, notre réflexion se subdivise en trois moments intimement liés :

Primo, nous décrirons objectivement les méthodes et techniques de la médecine procréative ; *Secundo*, nous exposerons la vision chrétienne du mariage et de la procréation

humaine ; *Tertio*, nous en dégagerons une actualisation pastorale qui tienne compte des bienfaits du progrès technique ainsi que du plan éternel de Dieu sur la procréation humaine.

Dans le premier chapitre, il s'agira de décrire objectivement les techniques de la procréation médicalement assistée. Parmi les techniques utilisées par les médecins, certaines ont une visée curative, c'est-à-dire qu'elles traitent définitivement ou provisoirement la maladie de l'un des conjoints.

Après avoir décrit les techniques, dans le deuxième chapitre, il sera question de montrer que le mariage et la procréation humaine s'inscrivent dans le cadre général du « dessein de Dieu » qui a institué le mariage comme une union sacrée entre l'homme et la femme à l'intérieur de laquelle se réalise la procréation humaine. Or, cette union matrimoniale ne peut pas toujours aboutir à cause du surgissement d'obstacles à la procréation humaine, qui, dans la majorité des cas, se révèlent être des conditionnements biologiques. Autrefois, ces obstacles biologiques étaient considérés comme une fatalité insurmontable ; aujourd'hui, face aux défis de l'infertilité ou de la stérilité au sein des couples humains, on peut résoudre de manière qualitative et effective cet obstacle à la fécondité humaine.

Dans le troisième chapitre, enfin, nous nous interrogerons sur ces techniques, leurs implications sur la vision du mariage et de la procréation humaine. Ceci nous permet de souligner les enjeux éthiques et théologiques du recours à ces différentes techniques.

CHAPITRE 1 : DIFFICULTES ET SOUFFRANCES DES COUPLES INFERTILES⁸

INTRODUCTION

Même si le rêve d'avoir un enfant n'est plus aujourd'hui ce qu'il était autrefois à cause du développement et de l'évolution de la société, l'enfant reste un don précieux. Pour de nombreux couples, il existe un fort désir d'enfant. Cela peut tourner en psychose de maternité ou de paternité. Or, tous les mariages ne peuvent réaliser ce rêve à cause de l'infertilité ou de la stérilité de l'un des conjoints. Face à ces problèmes, différentes techniques médicales ont été mises en point pour aider des couples à avoir un enfant. Ces techniques pourraient parer aux défis de l'infertilité ou de la stérilité au sein des couples. Laurent Ravez les explique d'une manière pertinemment lumineuse dans son livre *Les amours auscultées. Une nouvelle éthique pour l'assistance médicale à la procréation*, en ces termes :

Ceux qui ne pourront pas procréer sans traitement. Autrefois envisagées comme l'expression de la fatalité ou du destin, nos difficultés procréatives trouvent aujourd'hui des possibilités de prise en charge médicale. Face à ces problèmes de stérilité, plusieurs techniques peuvent être proposées. Les techniques chirurgicales d'abord, qui corrigent les anomalies anatomiques, désobstruent les canaux, éliminent les tissus gênants. Les techniques médicales, ensuite, qui consistent souvent en des traitements hormonaux. Les techniques biologiques, enfin, renvoient aux dernières innovations qui ont contribué aux progrès en matière d'aide médicale à la procréation⁹.

Mais la complexité des techniques procréatives a fait couler beaucoup d'encre et a suscité de grands débats entre partisans et adversaires des techniques de la procréation médicalement assistée.

Parmi les adversaires de ces techniques, on peut citer l'Église catholique. Pour elle, de telles initiatives, quoique fascinantes et scientifiquement stimulantes, doivent tenir compte du mystère de la procréation humaine. L'Instruction *Dignitas personae* affirme à ce sujet dans ses premières lignes :

⁸ Nous nous appuyons essentiellement sur l'article de Laurent RAVEZ, Procréation, dans Laurent LEMOINE, Éric GAZIAUX et Denis MÜLLER (éd.), *Dictionnaire encyclopédique d'éthique chrétienne*, Paris, Cerf, 2013, p. 1602-606, et du livre de Laurent RAVEZ intitulé. *Les amours auscultées. Une nouvelle éthique pour l'assistance médicale à la procréation*, Paris, Cerf, 2006.

⁹ Laurent RAVEZ, *Les amours auscultées. Une nouvelle éthique pour l'assistance médicale à la procréation*, p. 17.

Le Magistère tient à encourager et à exprimer sa confiance envers ceux qui considèrent la science comme un précieux service pour le bien intégral de la vie et pour la dignité de chaque être humain. C'est avec espoir que l'Église regarde donc la recherche scientifique, et souhaite que de nombreux chrétiens se dédient à la promotion de la biomédecine pour témoigner de leur foi.¹⁰

Pour le dire autrement, l'aide ne devient licite aux yeux de l'Église que si les méthodes utilisées pour parvenir à cette fin sont elles-mêmes licites, c'est-à-dire morales. La déclaration citée ci-dessus ne condamne pas les chercheurs en science biologique, les possibilités de PMA qu'elle offre à la science ni les personnes qui recourent à celles-ci. Cependant, elle rappelle que toute expérience scientifique, en l'occurrence la biomédecine, a pour objet et unique but d'amener le médecin à remplir son rôle de chrétien par le respect de la dignité humaine conformément aux principes éthiques et moraux. En d'autres termes, même si ces dernières années la médecine a formidablement évolué, offrant une meilleure condition de vie et une garantie aux traitements de l'infertilité et de la stérilité, la procréation humaine médicalement assistée est privée de sa perfection si elle n'est pas le fruit de l'union physique et spirituelle entre les époux. Parce que, pour l'Église catholique, la transmission de la vie humaine est confiée à l'homme, et comme telle soumise aux lois de la nature.

Ainsi, de nombreuses déclarations explicatives du Magistère de l'Église catholique détaillent la modalité d'application de ces techniques. En ces termes, les techniques :

Doivent respecter trois valeurs fondamentales : a) le droit à la vie et à l'intégrité physique de tout être humain depuis la conception jusqu'à la mort naturelle ; b) l'unité du mariage qui implique le respect mutuel du droit des conjoints à devenir père et mère seulement l'un à travers l'autre ; c) les valeurs spécifiquement humaines de la sexualité, qui « exigent que la procréation d'une personne humaine doit être poursuivie comme le fruit de l'acte conjugal spécifique de l'amour des époux »¹¹(DV n°19-20).

Selon le Magistère de l'Église, l'acte conjugal doit nécessairement intégrer trois dimensions : la dimension biologique, la dimension affective et la dimension spirituelle. De ce qui précède, nous pouvons déduire que ce texte magistériel s'oppose aux techniques biomédicales au nom de l'inséparabilité de l'union affective et de la procréation humaine.

¹⁰ CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, Instruction *Dignitas personae* sur certaines questions de bioéthique, Introduction, en ligne http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_20081208_dignitas-personae_fr.html, (consulté le 17 décembre 2016).

¹¹ CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, Instruction *Dignitas-personae* (DP, II, n°19-20).

Or, si on s'en tient à d'autres textes qui touchent à la sphère biomédicale, concernant notamment les dons d'organe à des fins thérapeutiques ou scientifiques, un horizon plus vaste apparaît. On peut donner son rein, son sang et bien d'autres parties du corps, à condition que cela n'entraîne aucun dommage grave pour la personne du donneur, mais on ne peut pas faire le don du sperme. Sur ce point Marc Dem s'est clairement exprimé : « le don du sperme fait évidemment partie intégrante du domaine de l'être »¹². Il ajoute que « la semence humaine participe à un degré infiniment supérieur (comparée au sang, par exemple) de l'être de l'être de l'homme ; elle est génératrice de vie, source de prolongement de la personne à travers sa descendance »¹³. Certes, donner son sang ou donner un organe à une autre personne est différent de donner son sperme. Etant donné que l'infertilité est une réalité complexe et une maladie, permettre ce don du sperme aux couples en détresse de stérilité ne serait-il pas un geste louable ? Le Magistère, à ce sujet, insiste sur la dignité de la procréation humaine.

Mais ceux qui soutiennent la médecine procréative, mettent eux aussi en exergue la dignité humaine avec une insistance sur la dimension éthique, les raisons souvent évoquées, au nom de la compassion face à la détresse de l'autre.

Au-delà des principes moraux chrétiens et des considérations éthiques libérales, c'est-à-dire la tension entre partisans et adversaires de ces techniques, ne faudrait-il pas objectivement considérer certaines interventions comme un acte médical parce que l'infertilité et la stérilité sont deux phénomènes complexes ? Ces techniques auraient-elles une incidence sur l'acte conjugal et la nature même de l'être humain ?

Pour des couples en désir d'enfant, et pour lesquels la stérilité est une épreuve, l'enjeu ne serait-il pas l'enfant comme l'aboutissement de l'amour y compris le recours à une technique ? Et c'est bien notre question. C'est pour répondre à toutes ces questions que nous nous proposons de faire notre travail de recherche sur le thème :

La procréation médicalement assistée, enjeux éthiques et théologiques.

L'enjeu de notre travail est de comprendre ce qui motive le refus de l'Église par rapport à certaines techniques. L'option d'une procréation naturelle est-elle fondée ou bien s'agit-elle d'une méfiance vis-à-vis de la science ?

Notre intention dans ce premier chapitre est de préciser le sens de la question de notre étude et de définir le cadre de référence des analyses et des réflexions au confluent de l'éthique et de la théologie.

¹² Marc DEM, *Lettre à Mr Quelconque sur les enfants artificiels*, Bruxelles, Dismas, 1987, p. 16.

¹³ *Idem*, pp. 16-17.

1.1. La fertilité : procréation humaine

Le terme fertilité peut avoir plusieurs sens : biologique et démographique. En biologie, la fertilité humaine exprime la capacité de l'être humain à procréer, et à se reproduire. Un homme ou une femme fertile est une personne ayant la capacité à un moment donné de concevoir ou procréer, c'est-à-dire donner le jour à un ou des enfants vivants. Par rapport aux couples humains, la fertilité se mesure par rapport à leur capacité biologique à mettre au monde un enfant vivant.

Cette analyse rejoint la définition du *Petit Larousse de la médecine* (2004), qui définit la fertilité comme une « aptitude à la procréation, tant chez l'homme que chez la femme. L'homme et la femme sont fertiles dès la puberté, l'homme le demeure jusqu'à un âge avancé, tandis que la femme cesse de concevoir après la ménopause »¹⁴. Le professeur René Frydman *Attendre un enfant*, Paris, Hachette, 2009, écrit que « chaque mois, la probabilité qu'une femme soit enceinte est 25% à 25 ans, de 12 % à 30 ans et de 6% à 40 ans »¹⁵.

Du point de vue strictement médical, un couple est dit fertile s'il réussit à avoir une grossesse après une année de rapports sexuels réguliers, sans utilisation de moyens contraceptifs. Laurent Ravez explique que la fertilité humaine est une réalité complexe. A travers ces écrits, on peut lire ceci :

Les êtres humains, à l'instar de la plupart des êtres vivants, sont appelés à se reproduire, c'est-à-dire à concevoir un être humain entièrement inédit à partir de la rencontre des matériels génétiques de ses parents. Mais, comparés aux autres espèces animales, les êtres humains font pâle figure en matière de fertilité. Les spécialistes estiment que, dans le meilleur des cas, un couple a, lors de chaque cycle, une chance sur quatre de concevoir. Par ailleurs, 10% à 15% des couples ne procréent pas dans les délais espérés et 3 à 5% de ceux-ci ne pourront procréer sans traitement. Autrefois envisagées comme l'expression de la fatalité ou du destin, nos difficultés procréatives trouvent aujourd'hui des possibilités de prise en charge médicale. Face à ces problèmes de stérilité, plusieurs techniques peuvent être proposées¹⁶.

Porté par cette thèse, Laurent Ravez note que la probabilité pour une femme de tomber enceinte diminue avec l'âge car la fertilité féminine chute progressivement. Sa pensée se résume comme suit : « A chaque cycle féminin, d'une façon générale, un couple a

¹⁴ Yves MORIN, *Petit Larousse de la médecine*, Paris, Larousse, 2004, p. 352.

¹⁵ René FRYDMAN, *Attendre un enfant*, Paris, Hachette, 2009, en ligne <http://www.e-sant.fr/liste-auteurs-site-e-sante-fr>, (consulté le 22 mars 216).

¹⁶ Laurent RAVEZ, *Les amours auscultées. Une nouvelle éthique pour l'assistance médicale à la procréation*, Paris, Cerf, 2006, p. 17.

approximativement une chance sur quatre de procréer, sachant que la fertilité baisse avec l'âge »¹⁷.

Comme nous l'avons déjà dit, de nos jours, face aux défis de l'infertilité ou de la stérilité au sein des couples, ces derniers entendent combattre en recourant à la médecine procréative.

Sur ce point, le Magistère de l'Église n'est pas resté muet. Le concile Vatican II, dans la constitution pastorale *Gaudium et spes*, *L'Église dans le monde de ce temps* dit que : « les enfants sont le don le plus excellent du mariage et ils contribuent grandement au bien des parents eux-mêmes »¹⁸. (GS, n°50).

La justesse et la richesse d'une telle déclaration se retrouvent dans l'Exhortation apostolique post-synodale *Amoris Laetitia* du pape François, où celui-ci reprend et commente l'Exhortation apostolique *Familiaris consortio* de son prédécesseur saint Jean-Paul II sur la famille. Le pape actuel décrit l'expérience de l'attente d'un enfant par les couples comme une étape très importante. Le Saint-Père a particulièrement mis en valeur la joie d'avoir des enfants, ainsi que les diverses épreuves auxquelles la famille est confrontée au long de son chemin.

Pour montrer l'importance de la famille et la fécondité humaine, le pape François cite l'Ancien Testament, notamment le récit de la création en (Gn 1,28.) Le Saint-Père invite ses pairs à sortir des interprétations trop doctrinales qui réduisent la théologie catholique à ne se préoccuper que de morale en rapport avec l'indissolubilité du mariage.

Au numéro 11 de son exhortation apostolique, le pape François affirme que : « La capacité du couple humain à procréer est le chemin par lequel passe l'histoire du salut »¹⁹. La justesse et la richesse de cette phrase consiste, me semble-t-il, à mobiliser l'intelligence, la volonté et l'esprit en vue de la transmission de la vie.

En scrutant attentivement l'Exhortation apostolique post-synodale *Amoris Laetitia* du pape François par rapport aux thèmes qu'il aborde, notamment les défis de la famille, nous pouvons affirmer que pape François a une vision proche de la réalité des couples. L'actuel évêque de Rome critique ouvertement certaines attitudes pastorales parfois trop négatives vis-à-vis de la famille. Pour lui, les pasteurs doivent interpréter le monde tel qu'il est. Ils doivent

¹⁷ Laurent RAVEZ, Procréation, dans Laurent LEMOINE, Éric GAZIAUX et Denis MÜLLER (éd.), *Dictionnaire encyclopédique d'éthique chrétienne*, Paris, Cerf, 2013, p. 1602-1606.

¹⁸ CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale *Gaudium et spes*. *L'Église dans le monde de ce temps*, 1965, (GS, n°50).

¹⁹ PAPE FRANÇOIS, *La joie de l'amour, exhortation apostolique, post-synodale sur l'amour dans la famille, Amoris laetitia*, p. 27.

apprendre à laisser place à la grâce divine et à la conscience des fidèles devant certaines situations et réalités de la vie. Il s'est magnifiquement exprimé en ces termes : « Nous devons être humbles et réalistes, pour reconnaître que, parfois, notre manière de présenter les convictions chrétiennes, et la manière de traiter les personnes ont contribué à provoquer ce dont nous nous plaignons aujourd'hui »²⁰. Si on s'en tient à cette affirmation, le Magistère ne peut pas régler toutes les questions morales qui concernent l'Église et le monde.

Par rapport à la famille, le pape envisage, pour ceux qui n'ont pas la chance d'engendrer, une notion de fécondité élargie. Pour lui, la transmission de la vie humaine est de la responsabilité de l'homme. Le Saint-Père en parle en termes généreux :

Face aux situations difficiles et aux familles blessées, il faut toujours rappeler un principe général : "*Les pasteurs doivent savoir que, par amour de la vérité, ils ont l'obligation de bien discerner les diverses situations*" (FC, n°84.) Le degré de responsabilité n'est pas le même dans tous les cas et il peut exister des facteurs qui limitent la capacité de décision. C'est pourquoi, tout en exprimant clairement la doctrine, il faut éviter des jugements qui ne tiendraient pas compte de la complexité des diverses situations ; il est également nécessaire d'être attentif à la façon dont les personnes vivent et souffrent à cause de leur condition²¹.

En dehors de la biologie et de la religion, on utilise le terme fertilité humaine pour parler de la démographie d'une population. En se référant à deux éléments : les indices de rajeunissement ou de renouvellement et le taux de vieillissement ou de mort.

Dans le cadre de prévisions économiques et environnementales, les démographes s'intéressent souvent davantage au nombre d'enfants nés vivants de la population des femmes en âge de procréer. C'est-à-dire à la moyenne d'enfants mis au monde par chaque femme dans une partie du monde ou dans un pays donné. Dans le monde, il existe de très fortes disparités du taux de fertilité ou d'infertilité selon les contextes socioculturels, économiques et religieux.

Les études de ces trois dernières décennies ont montré qu'il existe une nette disparité démographique entre les pays du Nord par rapport à ceux du Sud, cette disparité étant liée à plusieurs facteurs, à savoir : le contexte social, l'éducation, la culture, et l'économie. Selon Claudine Bourg : « C'est l'insertion progressive de la femme dans le monde du travail et la révolution contraceptive »²². L'analyse de Jean-Marc Ela et Anne-Sidonie Zoa dans leur ouvrage collectif intitulé, *Fécondité et migration africaines : les nouveaux enjeux*, vont dans

²⁰ *Idem*, p. 42.

²¹ PAPE FRANÇOIS, *La joie de l'amour, exhortation apostolique, post-synodale sur l'amour dans la famille, Amoris laetitia*, Namur, Éditions jésuites, 2016, p. 73-74.

²² Claudine BOURG, (éd.), *L'infertilité procréation médicalement assistée. Adoption, filiation, Questions éthiques, psychologiques, juridiques et scientifiques*, Bruxelles, De Boeck, 1992, p. 140.

le même sens, mais ils ajoutent que cela est dû à la culture. Ils donnent quelques chiffres à l'appui : « Dans les pays du nord, en moyenne une femme fait 1,9 enfant contre 3,4 dans les régions moins développées »²³.

L'Exhortation apostolique post-synodale sur l'amour dans la famille confirme cette dernière analyse par rapport à la chute démographique :

Le déclin démographique, dû à une mentalité antinataliste et encouragé par les politiques mondiales en matière de santé reproductive, entraîne non seulement une situation où le renouvellement des générations n'est plus assuré, mais risque de conduire à terme à une appauvrissement économique et à une perte d'espérance en l'avenir »²⁴ (AL, n°42).

Dans les pages qui suivent, nous nous proposons d'analyser deux autres termes : infertilité et infécondité.

1.2. Infertilité ou infécondité

Littéralement, on utilise ces deux termes infertilité ou infécondité pour désigner la même réalité. Le *Dictionnaire de la langue française Petit Robert*, (1990) définit l'infertilité comme : « Etat de ce qui est infertile »²⁵, désertique, inculte, pauvre. Bref, c'est l'incapacité naturelle d'un couple de procréer.

Si cette incapacité est définitive, on parle alors de stérilité. Cette incapacité n'est pas liée à un sexe particulier. Il y a plusieurs causes. Nous retenons ensemble deux typologies de l'infertilité : volontaire ou involontaire. L'infertilité involontaire est liée à des problèmes anatomiques, génétiques, endocrinologiques, immunologiques voire psychologiques. Quant à l'infertilité volontaire, elle peut être liée à des causes « dites évitables », par exemple une infection lors des rapports sexuels avec un partenaire infecté.

Les études des deux dernières décennies ont démontré une augmentation de la prévalence de l'infertilité dans certaines parties du monde. Selon le rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), plus de 80²⁶ millions de personnes dans le monde souffrent de l'infertilité ou de la stérilité. Ce chiffre varie d'une région à une autre. Un chiffre d'autant plus important, lorsqu'on lit Claudine Bourg « le taux de fécondité humaine est inférieur à

²³ Jean Marc ELA, Anne- Sidonie ZOA (éd.), *Fécondité et migrations africaines : les nouveaux enjeux*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 29.

²⁴ PAPE FRANÇOIS, *La joie de l'amour, exhortation apostolique, post-synodale sur l'amour dans la famille*, *Amoris laetitia*, p. 47.

²⁵ PETIT ROBERT DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, Paris, Les Dictionnaires LE ROBERT, 1990, p. 998.

²⁶ <http://sante-medecine.journaldesfemmes.com/contents/451-sterilite-infertilite#definition>, en ligne (consulté le 22 mars 2016).

25% par cyclique »²⁷. Ce pourcentage nous montre clairement qu'il existe à travers le monde des personnes qui sont dans l'incapacité d'avoir l'enfant qu'elles désirent, soit une personne sur dix qui serait concernée par un problème d'infertilité.

Comme cela a été dit plus haut, la pression sociale est considérée comme l'un des facteurs qui contribuent à la dégradation de climat familial des couples infertiles. Quelque fois les regards envers les personnes incapables de procréer sont malheureusement encore très présents dans certaines sociétés. Qu'il s'agisse des proches ou des membres, un couple infertile ne peut pas résister à la pression de leur entourage. La période la plus difficile à vivre, c'est l'isolement des siens.

Or, pour certains, les techniques peuvent être un remède efficace pour apaiser la souffrance. L'Instruction *Donum vitae* s'exprime en ces termes :

Le médecin est au service des gens et de la procréation humaine : il n'a pas le droit de disposer d'elles ni de décider à leur sujet. L'intervention médicale est respectueuse de la dignité des personnes quand elle vise à aider l'acte conjugal, pour en faciliter l'accomplissement, soit pour lui permettre d'atteindre sa fin une fois qu'il a été accompli normalement. Concernant l'insémination artificielle homologue, elle affirme : « l'insémination artificielle homologue à l'intérieur du mariage ne peut être admise, sauf dans le cas où le moyen technique ne se substitue pas à l'acte conjugal, mais apparaît comme une facilité et une aide afin que celui-ci rejoigne sa fin naturelle²⁸ (DV, n° 24-25).

La réponse à une telle déclaration se retrouve dans l'Exhortation apostolique post-synodale *Amoris Laetitia* du pape François lequel demande de laisser la place à la grâce divine. Pour lui, il faut laisser la place à la conscience des fidèles devant certaines situations et réalités de la vie.

1.3. Stérilité

La stérilité féminine ou masculine est un phénomène complexe et varié. On parle de stérilité dans une vie de couple lorsque, pour une cause accidentelle, la génération ne résulte pas du rapport sexuel entre un homme et une femme.

Le *Dictionnaire Petit Larousse de la médecine*, 2004, définit la stérilité comme une « incapacité pour un couple de concevoir un enfant. On ne peut parler de stérilité qu'après 2 ans

²⁷ Claudine BOURG (éd.), *L'infertilité procréation médicalement assistée. Adoption, filiation, Questions éthiques, psychologiques, juridiques et scientifiques*, p. 140.

²⁸ CONGREGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, Instruction *Dignitas-personae* II, 24-25), en ligne http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_20081208_dignitas-personae_fr.html, (consulté le 07 décembre 2016).

de tentatives régulières infructueuses pour obtenir une grossesse. En effet, 80% des grossesses surviennent dans un intervalle de 18 mois après le premier rapport »²⁹.

Le gynécologue et obstétricien Bydlowski souligne que « dans certaines situations, le symptôme stérilité est à relier à une souffrance névrotique infiltrant d'autres zones du fonctionnement psychique, relationnel et social de la patiente »³⁰. L'environnement psychologique, le climat social et l'alimentation peuvent être l'un des facteurs de la stérilité.

D'un point de vue clinique, la stérilité relève d'une incapacité biologique causée par une maladie ou une malformation génitale. Laurent Ravez a consacré une analyse aux problèmes liés à la stérilité. Commençons par ce témoignage poignant qui mérite d'être entièrement cité :

La souffrance qui accompagne la découverte du diagnostic de (stérilité) est intense. Elle provoque souvent un brutal désinvestissement à l'égard de l'existence quotidienne, qu'il s'agisse du travail professionnel, des loisirs, et même provisoirement du plaisir sexuel. Cela se traduit chez la femme par un rejet d'elle-même sans pour autant se détourner de l'homme avec qui elle vit. La sensation de manque qui s'empare de la femme qui apprend sa stérilité est comparable à un sentiment d'abandon, de perte. Soudain s'installe une impression de vide sans fin, à l'intérieur comme à l'extérieur. L'entourage le plus compatissant ne peut partager la douleur que ressent une femme qui se croit trahie par son corps. Commence alors une période de lassitude marquée par une intense asthénie, des pleurs fréquents, un désintérêt pour le monde environnant.³¹

Ce témoignage montre clairement que la stérilité touche tout notre être. Au-delà de la vie quotidienne et de la reconnaissance sociale, familiale, il y a plusieurs autres aspects douloureux de la stérilité.

Nous retenons ici quatre aspects. Le premier aspect, c'est d'être dans l'impossibilité de réaliser son rêve, voire de disparaître sans laisser de traces dans les mémoires de ses proches. C'est pourquoi la stérilité est vécue comme un drame et un handicap social majeur.

Le deuxième aspect, c'est l'arrêt de la lignée. Comme membre d'une famille, la personne frappée par la stérilité n'assure pas la pérennité du lien familial, c'est-à-dire la lignée à laquelle elle appartient. A côté de cette souffrance familiale, il y a également l'angoisse de se sentir seul ou abandonné par les siens. On s'aperçoit soi-même qu'on est en situation particulière par rapport aux autres dans la famille.

²⁹ Yves MORIN, *Petit Larousse de la médecine*, Paris, Larousse, 2004, p. 879.

³⁰ Monique BYDLOWSKI, *Gynécologie obstétrique & fertilité*, Paris, Presses universitaires de France (2014) 42, 861-864.

³¹ Laurent RAVEZ, *Les amours auscultées. Une nouvelle éthique pour l'assistance médicale à la procréation*, p. 152.

Le troisième aspect : comme être social et de désir, la stérilité empêche de réaliser son rêve de paternité et de maternité. La non-réalisation du désir peut être source de certaines souffrances et culpabilités.

Le quatrième aspect renvoie à la souffrance de voir celui ou celle qu'on aime souffrir sans pouvoir lui venir en aide. Cette souffrance peut entraîner, à un certain moment, un sentiment de culpabilité. Qu'elle soit volontaire ou involontaire, la stérilité a une grande influence et une profonde répercussion dans une vie de couple.

La stérilité est perçue dans certaines cultures comme une privation, comme un mal qui dévalorise et anéantit celui ou celle qui en est frappé. Ce qui rend la stérilité difficile à vivre dans une société communautariste, c'est le sentiment d'exclusion et la discrimination envers les personnes stériles. L'un des moyens le plus efficace et le plus souvent employé par les hommes autrefois pour pallier les problèmes de la stérilité, c'est la polygamie.

Il est bon de signaler qu'à l'heure actuelle, grâce à l'amélioration des traitements, une personne diagnostiquée stérile et en désir d'enfant peut à recourir la médecine procréative pour pallier ce problème, en suivant rigoureusement les méthodes et les techniques de la médecine procréative.

Après cette description des éléments qui composent la souffrance des personnes stériles et de ceux qui les entourent, nous nous tournons maintenant vers les différentes techniques de la procréation médicalement assistée. Quels sont les vocabulaires utilisés pour désigner chaque technique ? Quelles sont les raisons qui expliquent les recours à ces techniques ? Quels sont les enjeux de ces techniques ?

1.4. *Les techniques de la procréation médicalement assistée*³²

Commençons par découvrir ce que l'on veut dire par PMA en précisant les différents termes.

Le *Dictionnaire Petit Larousse de la médecine*, 2004, définit la procréation médicalement assistée (PMA) comme un « ensemble de techniques permettant à un couple infertile de concevoir un enfant »³³. Les PMA sont des méthodes ou des techniques artificielles à travers lesquelles la recherche médicale contemporaine vise à faciliter la

³² Remarque concernant la PMA : Cette technique ne remplace pas l'acte conjugal, et ne supprime pas la souffrance. Cependant, elle peut être un remède efficace pour apaiser la souffrance de couples stériles. Pour nous, il ne s'agit pas de juger ceux qui se trouvent dans cette situation, mais de les soutenir dans leurs épreuves au nom de la compassion face à la souffrance.

³³ Yves MORIN, *Petit Larousse de la médecine*, Paris, Larousse, 2004, p. 745.

procréation ou à offrir à ceux qui éprouvent douloureusement l'infertilité de réaliser leur désir d'être père et mère.

En termes médicaux, il s'agit de l'ensemble des pratiques cliniques et biologiques qui permettent de répondre à de graves problèmes auxquels les couples sont confrontés.

La souffrance peut vraisemblablement justifier le recours à toutes les aides de la science ou de la technique en vue de rendre possible la fécondité. Dans un monde marqué de plus en plus par une maîtrise techno-scientifique,³⁴ ces techniques peuvent être efficaces pour aider des couples en désir d'avoir un enfant.

À l'heure de l'évolution des progrès techniques, pour être précis de la biomédecine, les techniques d'intervention artificielle sur la procréation humaine peuvent être globalement classifiées en deux principales catégories : les techniques extracorporelles et les techniques intracorporelles. Ces deux techniques consistent à recueillir du sperme du conjoint ou d'un donneur pour l'introduire dans l'utérus ou à l'intérieur du vagin de la femme en vue d'une conception humaine.

On parle de l'insémination artificielle avec sperme du conjoint (IAC.)³⁵ et de l'insémination artificielle avec donneur (IAD.)

L'insémination artificielle avec donneur est pratiquée lorsque la cause de l'infertilité est masculine, par absence ou anomalie des spermatozoïdes, ou lorsque l'homme risque de transmettre une maladie héréditaire grave.

L'insémination artificielle avec sperme du conjoint est employée lorsque la qualité du sperme est insuffisante et qu'on recueille celui-ci par certaines techniques afin de l'améliorer. Les spermatozoïdes recueillis sont souvent traités pour corriger tout ce qui empêche la fécondation. D'après Yves Morin :

Les gamètes mâles sont obtenus par recueil du sperme après masturbation. Les gamètes femelles sont obtenus par ponction des ovaires stimulés. Cette ponction s'effectue éventuellement sous anesthésie (locale ou générale) par voie vaginale, et sous contrôle échographique.³⁶

³⁴ Nous entendons par « techno-science », l'ensemble dans lequel coopèrent institutions, chercheurs et ingénieurs afin de mettre en œuvre, pour des applications précises, les ressources de la science et de la technique. (cf. LE PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ, Paris, Editions Larousse, 2005, p. 1039.

³⁵ Yves MORIN, *Petit Larousse de la médecine*, p. 745.

³⁶ Yves MORIN, *Petit Larousse de la médecine*, p. 746.

Les deux techniques précitées sont destinées à obtenir une conception humaine à partir des gamètes de deux conjoints ou d'un donneur. Elles peuvent être réalisées par deux méthodes : la FIVETE³⁷ homologue et la FIVETE hétérologue.

La FIVETE consiste à réunir un ovule (gamète femelle) et un spermatozoïde (gamète mâle) et à les réimplanter pour obtenir une conception humaine.

La FIVETE hétérologue³⁸ consiste à réaliser la conception humaine à partir de gamètes prélevés au moins chez l'un des conjoints unis par le mariage, mais chez un donneur également. Le sperme recueilli est introduit dans l'utérus de la femme pour la féconder. D'un point de vue clinique, la FIVETE concerne en premier lieu les femmes qui sont affectées par une stérilité tubaire ; c'est-à-dire, une importante pathologie qui se développe dans les trompes, donc, en dehors de la cavité utérine de la femme. Outre les cas de pathologie tubaire ou des ovaires, la FIVETE est cliniquement conseillée pour soigner la récurrence des grossesses extra-utérines, la stérilité idiopathique, la stérilité d'origine immunologique, et celle associée à l'endométrite. Selon les explications de Jean Michel Debry, dans la plupart des cas la pratique de la FIVETE chez la femme « passe par la stimulation hormonale des ovaires »³⁹. Généralement, l'insémination *in vitro* est faite quatre heures après la collecte de l'ovule.

L'insémination artificielle homologue (IAC) est cliniquement indiquée dans quelques formes de stérilité féminine telles que les malformations et pathologies inflammatoires du vagin, de la muqueuse utérine mais aussi dans les formes de stérilité masculine incluant l'impuissance d'origine psychogène et organique, les difficultés physiologiques rendant difficile l'accomplissement de l'acte sexuel, l'éjaculation rétrograde, l'hypospadias (1), l'oligospermie (2). Cette méthode est aussi utilisée dans le cadre de la pré-sélection du sexe de l'enfant, dans le but, par exemple, d'éviter la transmission de maladies génétiques particulières.

³⁷ FIVETE : La fécondation *in vitro* suivie du transfert de l'embryon (FIVETE) consiste à réunir dans une éprouvette un ovule (gamète femelle) et un spermatozoïde (gamète mâle) et à réimplanter dans l'utérus, après fécondation, le ou les embryons au stade de 4 à 8 cellules, voire à un stade plus avancé. (cf. Yves MORIN *Petit Larousse de la médecine*, Paris, Larousse, 2004, p. 745).

³⁸ La FIVETE hétérologue est la technique destinée à obtenir une conception humaine par la rencontre *in vitro* de gamètes prélevés sur au moins un donneur autre que les époux unis par le mariage.

³⁹ Jean-Michel DEBRY, *le biologiste en procréation humaine de l'éprouvette à l'éthique*, p. 43.

Docteur Yves Morin faisait remarquer que chez l'homme, c'est l' «insuffisance du nombre de spermatozoïdes dans le sperme qui peut être à l'origine de la stérilité»⁴⁰ D'après la même source:

Une oligospermie peut avoir des origines très diverses: varicocèle testiculaire (dilatation des veines du cordon spermatique) ; atrophie testiculaire consécutive aux oreillons, à une localisation anormale d'un testicule, à un déficit hormonal, à une infection chronique de la prostate et des vésicules séminales; maladie générale telle qu'une grippe; chimiothérapie ou radiothérapie. Le traitement de l'oligospermie dépend de sa cause⁴¹.

Le sperme est, dans ce cas, traité pour rendre les spermatozoïdes féconds. D'un point de vue technique, le prélèvement du germe masculin qu'on utilisera au cours de l'insémination artificielle se fait, soit aussitôt avant le transfert (sperme frais), soit bien avant (sperme congelé). Pour le prélèvement du sperme, il peut advenir en lien avec le rapport sexuel (coït interrompu), après le rapport sexuel (usage d'un préservatif) ou sans ce rapport (masturbation). Une fois prélevé, le sperme est transféré dans les organes génitaux de la femme au moment du cycle menstruel le plus proche de l'ovulation spontanée ou parallèlement par administration d'hormones.

Le sperme peut être déposé dans diverses parties des voies génitales féminines suivant le genre d'obstacle que l'on veut surmonter : dans le vagin au niveau intra cervical, au niveau utérin ou tubaire, ou encore en plusieurs endroits de manière simultanée.

En dehors d'IAC et d'IAD, il y a d'autres techniques de fécondation intracorporelles telles que le GIFT⁴², c'est-à-dire le transfert de gamètes dans les trompes de Fallope. Qui n'est rien d'autre qu'une technique de fécondation artificielle Intra-Fallopian comportant le transfert simultané, mais séparé, de gamètes masculins et féminins dans les trompes de Fallope. Sa différence réside dans le fait que les ovules et les spermatozoïdes ne sont pas fécondés dans "l'éprouvette", mais directement dans la trompe. Cette pratique est conseillée pour certaines formes de stérilité féminine (endométrite pelvienne, c'est-à-dire l'inflammation de la muqueuse qui tapisse la cavité utérine) ou masculine (oligospermie) qui ne facilitent pas l'insémination artificielle.

⁴⁰ Yves MORIN, *Petit Larousse de la médecine*, p. 652.

⁴¹ *Ibidem*

⁴² GIFT: Gametes Intra Fallopian Transfer. (cf. Robert SCHOYSMAN, p. 31).

Le GIFT s'adresse surtout à des patientes dont la qualité des trompes est suffisante et est exécuté selon les trois phases suivantes : induction⁴³ de l'ovulation et prélèvement des ovocytes au moyen de la laparoscopie ou par aspiration avec aiguille sous contrôle échographique, prélèvement et préparation du sperme, transfert des gamètes dans la trompe au moyen d'un petit cathéter, où les ovocytes et les spermatozoïdes sont séparés par une bulle d'air. Cette technique présente des avantages certains en comparaison avec la fécondation *in vitro*, car elle exige un temps très bref de permanence des gamètes en dehors de l'organisme, une fécondation intracorporelle sans aucune dispersion des embryons et, de ce fait, peut constituer, une forme d'aide et non de substitution de l'acte conjugal. Ce transfert d'ovocytes dans la trompe de Fallope ou dans l'utérus se rapproche davantage du processus naturel. Ces ovocytes sont prélevés chez la femme par voie de laparotomie⁴⁴ ou par stimulation et, successivement, ils sont transférés dans la partie la plus haute de l'utérus dans la partie proche de la trompe, par voie abdominale. Mais qu'en est-il de la méthode ICSI⁴⁵?

ICSI : injection intra-cytoplasmique de spermatozoïdes est une technique de fécondation *in vitro* consistant en la micro-injection d'un spermatozoïde dans le cytoplasme d'un ovocyte mature grâce à une micro-pipette. Elle peut être réalisée avec des spermatozoïdes épидидymaires recueillis par ponction en cas d'azoospermie excrétoire. Elle présente deux avantages : un taux de succès supérieur et une victoire par rapport à l'infertilité masculine. La CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, *Donum vitae*, déclare que l'« ICSI est une technique intrinsèquement illicite puisqu'elle réalise une totale dissociation entre la procréation et l'acte conjugal »⁴⁶.

Enfin, parlons du clonage humain. Le clonage humain désigne la reproduction asexuée et agamique de la totalité d'un organisme humain. Le clonage est proposé avec deux objectifs fondamentaux : l'un reproductif, c'est-à-dire visant à obtenir la naissance d'un enfant cloné et l'autre thérapeutique ou de recherche.

⁴³ L'induction se réfère au processus qui détermine l'orientation de la différenciation des cellules au cours de l'embryogenèse.

⁴⁴ Il s'agit d'une opération pratiquée après ouverture de la paroi abdominale.

⁴⁵ ICSI : injection intra-cytoplasmique de spermatozoïde est une technique de fécondation *in vitro* consistant en la micro-injection d'un spermatozoïde dans le cytoplasme d'un ovocyte mature (au stade de métaphase II de la méiose) grâce à une micro-pipette. Elle peut être réalisée avec des spermatozoïdes épидидymaires recueillis par ponction en cas d'azoospermie excrétoire, en ligne https://fr.wikipedia.org/wiki/Injection_intra-cytoplasmique_de_spermatozo%C3%AFde, (consulté le 14 décembre 2016).

⁴⁶ CONGRÉGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, Instruction *Donum vitae*, (DV, n°34).

Théoriquement, le clonage vise à répondre à certains besoins spécifiques, notamment la procréation humaine pour des couples en souffrance d'infertilité pour lesquelles il n'existe pas d'autres solutions curatives. Les tentatives de clonage ont suscité une grande préoccupation dans le monde entier. Plusieurs organisations nationales et internationales ont exprimé des jugements négatifs sur le clonage humain. Le clonage humain est actuellement interdit dans la plupart des pays. L'Église catholique déclare que « le clonage humain est intrinsèquement illicite »⁴⁷ parce qu'il porte atteinte à la dignité humaine.

En parcourant les bilans et les rapports des médecins, toutes ces pratiques n'offrent pas une garantie à 100%. Il arrive très souvent, comme cela est scientifiquement prouvé, que, compte tenu des conditionnements morphologiques et physiologiques, les spermatozoïdes libérés lors du rapport sexuel ne parviennent jamais à pénétrer l'ovule pour déclencher une fécondation naturelle.

Toutefois, il est bon de reconnaître l'apport considérable des techniques dans le processus de la procréation humaine, l'enjeu de celles-ci étant d'aider les hommes et les femmes qui portent la croix de l'infertilité à procréer.

L'Église reconnaît la légitimité du désir d'avoir un enfant, et comprend les souffrances des couples infertiles ou stériles. En témoigne cette déclaration de l'Instruction *Donum vitae* :

De nombreux chercheurs se sont engagés dans la lutte contre la stérilité. Tout en sauvegardant pleinement la dignité de la procréation humaine, certains sont arrivés à des résultats qui semblaient auparavant impossibles à atteindre. Les hommes de science doivent donc être encouragés à poursuivre leurs recherches, afin de prévenir les causes de la stérilité et de pouvoir la guérir, de sorte que les couples stériles puissent réussir à procréer dans le respect de leur dignité personnelle et de celle de l'enfant à naître⁴⁸.

Pour elle, ce désir ne peut pas passer avant la dignité de la personne humaine. En d'autres termes, la technique doit être une aide à l'acte conjugal, tant que cela reste entre mari et femme et que les valeurs morales sont prises en compte et respectées. Le Magistère encourage une médecine qui se veut ordonnée au bien intégral de la personne, qui doit respecter les valeurs spécifiquement humaines de la personne.

Il est bon de signaler que toutes les techniques précitées demandent souvent une grande attention et de nombreux efforts de la part de ceux qui y ont recours. En termes cliniques, ces techniques sont comme une aide à la procréation humaine et, malgré les problèmes soulevés,

⁴⁷ *Idem*, (DV, n°48).

⁴⁸ *Idem*, (DV, n°7).

elles doivent être prises en compte et étudiées dans leur originalité. Mais prendre du recul pour questionner objectivement toutes ces techniques et méthodes utilisées par des médecins pour arriver à cette fin semble nécessaire. Dans son livre intitulé : *Vers une éthique pour la famille, aimé être aimé, se laisser aimer*, Dominique Jacquemin fait remarquer que la technique médicale ne remplace pas la relation intime entre les époux. Au chapitre IV du livre, nous lisons ceci :

Les techniques sont envisagées de façon nettement plus positive lorsqu'elles visent à l'élimination des obstacles à la fécondité naturelle » (n°13). On insiste ensuite sur le fait qu'« aucune technique ne remplace l'acte conjugal » (n° 13). Or, lorsqu'un couple éprouve des problèmes de fertilité ou de fécondité, la technique se trouve généralement pensée dans le registre du médicament et non comme un substitut de la dimension relationnelle, cette perception pouvant d'ailleurs devenir source de souffrance⁴⁹.

Voilà une assertion assez simple mais porteuse d'espérance pour les couples infertiles. Pour notre auteur, la signification plénière de l'acte conjugal reste le contact entre l'homme et la femme. Mais il est bon de promouvoir la recherche et de reconnaître l'apport de la science qui vise à améliorer les conditions de vie des personnes touchées par l'infertilité ou la stérilité. Car il n'est pas toujours aisé, pour une personne stérile, de vivre parmi ceux qui ont des enfants surtout dans une société communautariste.

CONCLUSION PROVISOIRE

Le parcours qui nous a conduit depuis la fertilité humaine, les difficultés des couples infertiles jusqu'aux suggestions de la science pour pallier ces problèmes, en passant par l'analyse critique de chaque position, nous permet, en fin de compte, de percevoir à la fois l'importance et les défis de l'intervention médicale dans la procréation humaine. Les problèmes soulevés de manière spécifique concernant les techniques doivent être pris en compte et étudiés dans leur originalité. Prendre du recul pour questionner objectivement toutes ces techniques et méthodes utilisées par des médecins pour arriver à cette fin semble nécessaire. Les pasteurs de l'Église devront cesser d'être simplement les moralisateurs intransigeants de la pratique techno-scientifique, mais devenir eux-mêmes des participants éclairés et sincères de la recherche commune qui vise à être au service de la procréation et du bien de la famille. Pour répondre aux besoins de ses fidèles, l'Église doit mobiliser et former

⁴⁹ Dominique JACQUEMIN, *Vers une éthique pour la famille, aimé être aimé, se laisser aimer*, Namur-Paris, éditions jésuites, 2014, p. 129.

des scientifiques, des médecins, des techniciens, des moralistes et des bio-éthiciens, afin de réaliser une sorte de synergie dans la recherche scientifique visant à rendre compatibles la foi, l'applicabilité des découvertes scientifiques, et l'aspiration des fidèles.

CHAPITRE 2. MARIAGE ET PROCREATION HUMAINE

INTRODUCTION

Dans ce deuxième chapitre, il s'agit de présenter de prime abord que le mariage et la procréation sont intimement liés. Dans la vision chrétienne, précisément dans l'Église catholique, le mariage est institué comme une union sacrée entre un homme et une femme à l'intérieur de laquelle se réalise la procréation. Notre réflexion se déploie en cinq temps. Dans un premier temps, il sera question de préciser et de définir le cadre de référence de notre analyse et réflexion. Nous faisons d'abord l'état de la question en présentant sommairement les différentes positions, en prenant l'enseignement de l'Église catholique comme point de départ. Dans un deuxième temps, nous présentons la contribution du concile Vatican II et du pape Jean-Paul II, un des papes qui ont travaillé cette thématique du mariage et de la procréation humaine après le Concile. Dans un troisième temps, nous essayerons de recueillir les différents points de vue sur la finalité du mariage et la problématique liée à la procréation humaine. Dans un quatrième temps, nous nous intéresserons à la tension entre l'harmonie sexuelle et la procréation humaine dans une vie du foyer. Enfin, dans un cinquième temps, nous insisterons sur le rôle et la responsabilité des parents et la place de l'enfant dans une famille. Une note conclusive clôturera ce deuxième chapitre.

2.1. *Mariage entre l'homme et la femme*

Défini comme « union légitime d'un homme et d'une femme »⁵⁰, le mariage est reconnu comme le moyen par lequel l'homme et la femme réalisent leur projet d'amour. En France comme en Belgique, le mariage civil, qui est le seul reconnu par la loi, doit nécessairement précéder le mariage religieux. Le mariage « est célébré par un officier de l'État civil après qu'il ait été précédé de publication. Sauf dispense accordée par le chef de l'État, il ne peut avoir lieu avant dix-huit ans pour l'homme et quinze pour la femme »⁵¹.

Selon Xavier Lacroix, dans la tradition judéo-chrétienne :

Le mariage est la plus universelle de toutes les institutions. Toutes les sociétés ont établi des règles, écrites ou non écrites, qui définissent la filiation, le lien d'alliance, les structures de parenté. L'institution s'est transformée au fil des siècles, selon les

⁵⁰ DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE. LE PETIT ROBERT, Montréal & Paris, Les Dictionnaires Le Robert, 1990.

⁵¹ DICTIONNAIRE ENCYCLOPÉDIQUE POUR TOUS, PETIT LAROUSSE EN COULEURS, Paris, Librairie Larousse, 1972.

sociétés et les courants philosophiques ou religieux, tout particulièrement en Occident, sous l'influence du stoïcisme, du droit romain, du judaïsme et surtout du christianisme⁵².

Dans l'ancienne alliance, c'est Dieu lui-même qui a voulu l'union matrimoniale entre l'homme et la femme lorsqu'il dit : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul. Il faut que je lui fasse une aide qui lui soit assortie » (*Gn 2, 18*) ; ou encore lorsqu'il dit : « c'est pourquoi l'homme quitte son père et sa mère et s'attache à sa femme, et ils deviennent une seule chair. » (*Gn 2,24*).

Nourri par ces deux péripécies de l'Ancien Testament, dans les cercles chrétiens, le mariage fait partie intégrante de la mission de l'Église dans le monde. Parce que la révélation de Jésus-Christ illumine toutes les réalités humaines.

Pour retracer la genèse du mariage chrétien ou la sacramentalité de celui-ci, on pourrait remonter à une date très lointaine. Cependant, nous nous contenterons de l'époque de saint Augustin (354-430) et de celle de saint Thomas d'Aquin (1225-1274). Ces deux théologiens ont pris soin d'expliquer que c'est le sacrement de mariage qui sanctifie l'amour conjugal en faisant une alliance d'amour entre époux.

En tant qu'institution naturelle, le mariage et la famille sont intimement liés, quelle que soit la culture. Dans l'Église catholique, le mariage fait partie des sept sacrements. L'union établie entre un homme et une femme devant un évêque, un prêtre, un diacre est l'expression de l'engagement des conjoints à vivre et à réaliser la vocation de l'amour mutuel toute leur vie. L'enseignement scripturaire qui sert de fondement, de manière habituelle, à la réflexion théologique chrétienne, sur l'indissolubilité du mariage, est celui de saint Matthieu dans le Nouveau Testament : « N'avez-vous pas lu que le Créateur, dès l'origine, les fit homme et femme, et qu'il a dit : Ainsi donc l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à sa femme, et les deux ne feront qu'une seule chair ? Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Et bien ! Ce que Dieu a uni, l'homme ne doit point le séparer » (*Mt. 19,4-6*).

Ce texte que nous venons de citer invite les mariés à vivre leurs relations sous le regard de Dieu. Pour le dire autrement, la vérité de l'homme se trouve en Dieu. Pour l'Église l'alliance conclue entre l'homme et la femme va au-delà des aspects extérieurs. Dieu a un autre plan pour les mariés, c'est pourquoi ils doivent vivre leurs relations l'un à l'autre dans un esprit d'obéissance à Dieu et à l'Église. Le Code de droit Canonique et bien d'autres

⁵² Xavier LACROIX, Mariage, dans Laurent LEMOINE, Éric GAZIAUX et Denis MÜLLER (éd.), *Dictionnaire encyclopédique d'éthique chrétienne*, Paris, Cerf, 2013, p. 1271-1280.

documents officiels de l'Église catholique n'ont cessé de rappeler aux fidèles cette exigence du Code de droit Canonique qui s'est prononcé clairement en ces termes : « Le mariage conclu et consommé ne peut être dissous par aucune puissance humaine ni par aucune cause, sauf par la mort ». (*Can*, n°1141). Le Magistère inscrit l'union entre un homme et une femme comme une union sacrée et indissoluble ouverte à la procréation.

Nourri des convictions bibliques, le Magistère de l'Église catholique déclare que c'est Dieu lui-même qui a institué le mariage comme sacrement :

L'alliance matrimoniale, par laquelle un homme et une femme constituent entre eux une communauté de toute la vie, ordonnée par son caractère naturel au bien des conjoints ainsi qu'à la génération et à l'éducation des enfants, a été élevée entre baptisés par le Christ Seigneur à la dignité de sacrement. (*Can*, n°1055§1).

Le Magistère se base sur la loi naturelle pour défendre sa position. Par la loi naturelle, on entend la loi de vie qui exprime des normes morales auxquelles tout homme devrait se soumettre. La loi naturelle est comme la règle d'or, tant physique que psychique, imprimée en l'homme et qu'il doit observer pour son propre épanouissement.

La Constitution pastorale *Gaudium et spes* exprime clairement que l'engagement matrimonial est au service de l'amour et de la transmission de la vie, où la tâche des parents ne se limite pas seulement à donner naissance, mais aussi à prendre soin des enfants :

C'est par nature même que l'institution du mariage et l'amour conjugal sont ordonnés à la procréation et à l'éducation qui, tel un sommet, en constituent le couronnement. Aussi l'homme et la femme qui, par l'alliance conjugale «ne sont plus deux, mais une seule chair» (*Mt.* 19, 6), s'aident et se soutiennent mutuellement par l'union intime de leurs personnes et de leurs activités; ils prennent ainsi conscience de leur unité et l'approfondissent sans cesse davantage⁵³.

Pour confirmer, nous reprenons ici intégralement l'analyse de Paul Michael Quay⁵⁴ au sujet du mariage dans les termes que voici « partout le mariage a été soumis à des règles (...)

⁵³ CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale. L'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et spes*, (GS 48).

⁵⁴ Cf. Paul Michael QUAY est né en Arkansas le 24 août 1924. Après le service militaire il est entré dans la Province de Chicago de la Compagnie de Jésus le 1er septembre 1946, et a été ordonné prêtre le 11 juin 1961. Il est mort à Loyola University Chicago. Son doctorat en physique théorique a été obtenu au Massachusetts Institute of Technology, où il a étudié sous la direction du professeur Alfred Shatkin - un athée convaincu qui a forcé Quay à répondre aux questions difficiles, entre autres pourquoi les catholiques ne sont pas mieux et souvent pire que les athées. Quay a fait une année de recherche postdoctorale en physique au Case Institute of Technology, puis a enseigné la physique et la théologie à l'Université St. Louis pendant quatorze ans, revenant à Chicago en 1981. Il a écrit plus de soixante-quinze articles savants et le livre : *The Christian Meaning of Human Sexuality* (1988) qui a été traduit en plusieurs langues. Au moment de sa mort, il a occupé le poste de professeur de recherche en philosophie à l'Université Loyola de Chicago. La contribution exceptionnelle de Quay aux

Le vœu privé de deux personnes n'a jamais été suffisant, par lui-même, pour valider leur union, quel que soit l'amour qu'ils se portent »⁵⁵.

Il ressort de cette affirmation que l'union matrimoniale ne peut être épanouie qu'au sein d'une structure sociale ou religieuse stable. Pour l'Église catholique « le mariage conclu et consommé ne peut être dissous par aucune puissance humaine ni par aucune cause, sauf par la mort »⁵⁶ (*Can*, n° 1141).

2.2. L'Église au service de la famille⁵⁷

Dans son exhortation apostolique, *Familiaris Consortio*, publiée à Rome le 22 novembre 1981, le pape Jean-Paul II s'est adressé particulièrement « aux jeunes qui s'apprêtent à s'engager sur le chemin du mariage et de la famille »⁵⁸ (*FC*, n°1), en leur rappelant que l'Église est au service de la famille. Selon cette exhortation les couples sont invités à considérer leur engagement matrimonial comme une mission au service de la vie.

Concernant la procréation humaine, les couples sont tenus de considérer leur vocation comme une noble mission. Ils doivent se référer aux méthodes naturelles de planification familiale. Le Saint-Père s'est appuyé sur la loi naturelle pour défendre la famille. Aux yeux du pape, la famille est une structure privilégiée du partage de la vie et de sa transmission. D'après l'enseignement du Concile Vatican II, dans la Constitution pastorale *Gaudium et spes* : « la santé de la personne et de la société tant humaine que chrétienne est étroitement liée à la prospérité de la communauté conjugale et familiale »⁵⁹.

Il est bon de signaler qu'après le deuxième Concile Vatican, des analyses et des réflexions sur le mariage essaient d'intégrer ou de tenir compte de toutes les dimensions de la personne humaine. Autrement dit, elles tiennent compte des valeurs partagées par les hommes et les femmes de notre temps. Une plus grande attention a été portée sur la conscience comme une source d'inspiration morale. Les différents documents des papes insistent sur le respect

études catholiques aux États-Unis est son livre posthume, édité par Joseph Koterski, sj, en 438 pages : *Le mystère caché pour les âges en Dieu*. Ce livre est considéré comme le résultat de trente ans de recherche, c'est-à-dire comment le chrétien individuel passe par des « stades bibliques » de transformation graduelle en la ressemblance du Christ.

en ligne: <https://translate.google.be/translate?hl=fr&sl=en&u=http://fumare.blogspot.com/2007/10/fr-paul-m-quay-sj.html&prev=search>, (consulté le 28 novembre 2016). NB : certains éléments dans cette biographie, c'est notre propre traduction de l'anglais en français pour faciliter la compréhension du texte.

⁵⁵ Paul Michael QUAY sj, *Le sens chrétien de la sexualité*, Paris, Pierre Téqui éditeur, 1985, p. 61.

⁵⁶ CODE DE DROIT CANONIQUE, CHAPITRE IX, LA SÉPARATION DES EPOUX, ART. I. LA DISSOLUTION DU LIEN (*Can*, n°1141).

⁵⁷ PAUL II, Exhortations Apostoliques *Familiaris Consortio*, Rome, 12 novembre 1981.

⁵⁸ *Idem*, (*FC* n°§1).

⁵⁹ CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale. L'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et spes*, (*GS*, n°47, §1).

mutuel et la fidélité comme des valeurs essentielles. Généralement, ils font appel à la raison et à la conscience.

Le Magistère définit la conscience comme « le centre le plus secret de l'homme et le sanctuaire où il est seul avec Dieu dont la voix se fait entendre dans ce lieu le plus intime »⁶⁰. Il reconnaît à chaque chrétien catholique de se laisser guider par sa conscience, même en matière de morale sexuelle. Mais la conscience ne saurait être un vague sentiment intérieur, favorable aux inclinations naturelles de la personne. La conscience doit être éclairée et bien formée. C'est justement ce qu'enseigne l'Église catholique à propos du mariage entre deux baptisés. Pour ceux qui s'engagent dans une vie de mariage :

La moralité du comportement ne dépend donc pas de la seule sincérité de l'intention et de la seule appréciation des motifs ; mais elle doit être déterminée selon des critères objectifs, tirés de la nature même de la personne et de ses actes, critères qui respectent, dans un contexte d'amour véritable, la signification totale d'une donation réciproque et d'une procréation à la mesure de l'homme ; chose impossible si la vertu de chasteté conjugale n'est pas pratiquée d'un cœur loyal⁶¹.

Sans négliger les enseignements antérieurs sur le mariage et la morale sexuelle, le Concile Vatican II, dans sa Constitution pastorale, conseille de sortir de la problématique traditionnelle qui cherchera à résumer le sacrement du mariage à l'indissolubilité. Il insiste davantage sur l'ouverture à la grâce divine. Pour le dire autrement, la mission de l'Église est d'accompagner le couple chrétien : à la lumière de l'Évangile, leur vie sert vraiment aux autres. La foi et l'évangélisation sont comme des boussoles pour indiquer la direction, et non pour dire d'avance quel chemin doit être suivi ou quel choix doit être fait dans une situation concrète. Il faut tout autant éviter de cléricaiser ou de sacraliser toutes les réalités terrestres que de les ériger en valeurs absolues, sans ouverture à la transcendance.

Le mariage n'est pas une fin en soi, mais c'est une aventure entre un homme et une femme, qui acceptent de se donner librement l'un à l'autre, et c'est grâce à l'effort quotidien qu'ils peuvent réaliser leur projet d'amour. D'après Dominique Jacquemin : « Le mariage n'est pas toujours un "pour soi", une réponse à son propre projet »⁶². Quant à Paul Michael Quay, il faisait remarquer que c'est :

⁶⁰ *Idem*, (GS, n°16).

⁶¹ CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale. L'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et spes*, (GS, n°51).

⁶² Nous faisons cette mise en contexte en nous référant à livre de Dominique JACQUEMIN intitulé : *Vers une éthique pour la famille. Aimer, être aimé, se laisser aimer*, Namur-Paris, Éditions jésuites, 2014, p. 49.

Le cadre qui permet à ceux qui ne savent pas encore exprimer par l'acte d'union sexuelle tout ce qu'il signifie, d'unir leurs vies de manière à atteindre cette connaissance et cette compréhension. Dans le mariage, ils vont grandir ensemble, exprimant dans chaque acte d'union matrimoniale les aspects les plus appropriés de sa richesse sinon sa richesse totale⁶³.

Cette analyse exprime une vision personnaliste du mariage et une plus grande attention est portée sur la conscience comme une source d'inspiration morale. Sans aucune pression extérieure, les conjoints décident de faire place à un autre. Pour l'Église, la fin du mariage est de rendre les époux disponibles pour coopérer à l'amour de Dieu Créateur.

L'enseignement de saint Paul dans sa Lettre aux Éphésiens exprime clairement aux couples que par leur union étroite, l'homme et la femme, en plus d'être le reflet de l'amour mystique existant entre le Christ et l'Église, participent en tant qu'époux, d'une certaine manière à cet amour. C'est justement la raison pour laquelle saint Paul estime que l'amour qui lie l'homme et la femme est une préfiguration de l'union «au Christ et à l'Église » (cf. *Ep.* 5, 32). C'est pourquoi les époux doivent s'aimer eux-mêmes d'un amour plus intense et plus vrai. Dans la Constitution Pastorale *Gaudium et Spes*, les Pères conciliaires ont affirmé : « La décision relative au nombre d'enfants à mettre au monde dépend du jugement droit des parents et ne peut en aucune façon être laissée à la discrétion de l'autorité publique ». (GS n°87). Ce qui revient à dire que la position de l'Église quant à la natalité, se résume mieux en termes de responsabilité des parents.

Dans sa Lettre Encyclique *Humanae Vitae* publiée le 25 juillet 1968, le pape Paul VI s'était penché sur le sujet du mariage. Pour notre pape l'amour conjugal est « un amour fécond, qui ne s'épuise pas dans la communion entre époux, mais qui est destiné à se continuer en suscitant de nouvelles vies » (*H V* n° 9). Pour lui, les époux ne peuvent être heureux que dans une relation de confiance et de sincérité ; car le mensonge déforme la conscience de l'individu. La communion et le soutien mutuel sont des gestes ou des éléments qui peuvent créer un climat favorable à l'épanouissement du foyer. Cependant, il est bon de souligner que cette prééminence de l'amour humain ne suffit pas, c'est-à-dire qu'il y a des droits et des devoirs des époux l'un envers l'autre. En d'autres termes, l'amour entre les époux n'exclut pas la présence divine, Paul IV rappelant que « l'amour conjugal révèle sa vraie nature et sa vraie noblesse quand on le considère dans sa source, Dieu qui est amour, et qu'il est appelé à réaliser dans l'humanité son dessein d'amour. » (*HV* n° 8).

⁶³ Paul Michael QUAY sj, *Le sens chrétien de la sexualité*, Paris, Pierre Téqui éditeur, 1985, p. 63.

Bien sûr, l'Église est consciente de la faiblesse humaine. C'est-à-dire que l'union matrimoniale n'est pas parfaite, mais les époux doivent apprendre à se connaître, à vivre ensemble et à se respecter. Le respect ici touche deux choses : la relation conjugale et l'accueil et l'éducation des enfants. La Lettre Encyclique *Humanae Vitae* a mis l'accent sur la maîtrise des pulsions sexuelles et le choix du nombre d'enfants.

Au sujet de la maîtrise, Paul Michael Quay explique que « la maîtrise de ses désirs sexuels symbolise la liberté de l'homme de procréer ou de ne pas procréer suivant ce à quoi son amour véritable l'amène. Cette liberté à l'intérieur même du mariage revêt une grande importance. »⁶⁴ Par rapport au choix, il s'agit de se conformer à l'ordre moral établi par Dieu, mais tenir compte aussi de la capacité physique et des ressources matérielles. L'Église enseigne que dans la relation conjugale, les époux doivent accueillir et apprendre à faire place à l'autre. Mais cet enseignement sur l'ouverture et l'accueil de l'autre pose problème à de nombreux couples. Parce qu'aujourd'hui, grâce aux progrès techniques et l'évolution de la médecine, la plupart des enfants sont « voulus » et « désirés » par les parents. Notons que ces enfants « voulus » ou « désirés » ne subissent aucune pression sociale. Pour leurs parents, ils sont considérés comme un signe de bénédiction de Dieu, comme tous les autres enfants. Qu'ils soient désirés ou voulus, ces enfants sont voulus pour eux-mêmes. Dans le contexte actuel l'enfant voulu ou désiré est aussi un signe d'accueil généreux et altruiste de la vie pour ceux et celles qui sont dans l'incapacité physique de procréer. Comme l'a si bien souligné le pape François dans son Exhortation apostolique post-synodale, *La joie de l'amour (Amoris laetitia)* : « nous devons être humbles et réalistes »⁶⁵.

Toutes les raisons évoquées visent à protéger le mariage ainsi qu'à favoriser un climat familial propice à l'épanouissement des mariés. L'enjeu, ici, c'est la survie du couple et la permanence du mariage. Notre analyse consiste à exposer les difficultés du mariage chrétien tel que le présente le Code de droit Canonique.

⁶⁴ Paul Michael QUAY sj, *Le sens chrétien de la sexualité*, p. 138.

⁶⁵ PAPE FRANÇOIS, Exhortation apostolique post-synodale, *La joie de l'amour (Amoris laetitia)*, Paris & Namur, Éditions jésuites & Fidélité, 2016. p. 42. (cf. voir AL n° 36).

2.3. *Le renouvellement de la vie ou la procréation humaine*

De sa source latine « *procreatio* », le mot français « procréation » renvoie à plusieurs mots pour expliquer la même réalité : concevoir, donner le jour à, engendrer, fabriquer, mettre au monde, reproduire.

La biologie nous apprend que la nature donne à tous les êtres vivants : hommes, animaux et plantes la possibilité de reproduire, de régénérer ou d'amener à l'existence un nouvel individu. Ce qui revient à dire que la procréation humaine est l'acte par lequel, l'homme et la femme, dans l'union conjugale, donnent naissance à un autre individu. Selon Marielle Charvet-Bonnot la procréation humaine est un :

Acte qui permet à l'homme et à la femme d'exprimer le plus complètement leur amour, mais également d'amener à la vie un nouvel être issu d'eux, c'est-à-dire d'assurer la reproduction. Celle-ci a pour but de lutter contre la mort et le vieillissement de l'espèce, car elle permet la formation d'individus nouveaux et le rajeunissement de la population. La reproduction implique la fusion de gamètes provenant de deux individus de sexe différents⁶⁶.

L'idée forte que nous pouvons retenir de cette observation de Marielle Charvet-Bonnot, sur le mot procréation, c'est le renouvellement de la vie.

La capacité de renouvellement de la vie chez l'être humain commence à partir de l'âge de la puberté. C'est-à-dire la période où les corps de la jeune fille et du jeune homme deviennent capables d'accueillir ou de transmettre une vie. Ce renouvellement de la vie n'est pas pure fiction ni une simple idée ; il se manifeste dans l'acte sexuel entre un homme et une femme, les deux partenaires se donnant pleinement l'un à l'autre permettent la naissance d'un autre être.

Dans l'Ancien Testament, la sexualité apparaît comme étant au service de la procréation humaine. La sexualité humaine est comme une force de rencontre, un dynamisme d'ouverture de communion et de créativité. L'enfant est considéré comme un don ou encore comme un fruit qui provient de cette union entre homme et femme. C'est grâce à cette union que les parents peuvent participer à la création de manière spéciale. L'enseignement scripturaire qui a longtemps servi de fondement est celui du livre de la Genèse, à savoir le récit de la création où Dieu invite l'homme à participer à la création :

Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu il le créa, homme et femme il les créa.
Dieu les bénit et leur dit: Soyez féconds, multipliez-vous, emplissez la terre et soumettez-la;

⁶⁶ Marielle CHARVET-BONNOT, La relation sexuelle, le désir d'enfant et la gestion de la fertilité, dans, André-Robert CHANCHOLLE et Marie NODE-LANGLOIS (éd.), *Faire naître. De la conception à la naissance l'art au service de la nature*, Artège, union Européenne, 2009.

dominez sur les poissons de la terre, les oiseaux du ciel et tous les animaux qui rampent sur la terre (Gn. 1, 27-28).

Ce texte fait l'éloge de la procréation. Il invite l'homme à vivre ses relations humaines sur le modèle de son Créateur. D'après cet extrait, l'être humain, créé à l'image de Dieu, a pour vocation d'être fécond et de participer à la création. La vérité de l'homme se trouve en Dieu, parce qu'il est à l'image et la ressemblance de Dieu. Même si ce n'est pas une injonction divine à la procréation, la tradition chrétienne depuis toujours interprète cet appel à la fécondité comme une mission assignée à l'homme par Dieu lui-même. Pour elle, l'ouverture au projet de fécondité apparaît comme une obligation pour ceux et celles qui s'engagent dans le mariage. En d'autres termes, l'homme et la femme sont appelés par Dieu à participer à son amour et à son pouvoir de créateur, mais aussi à assumer leur responsabilité à l'égard de Dieu et les autres créatures.

Il est bon de rappeler que la tradition judéo-chrétienne a une vision plus large de la sexualité et de la fécondité humaine. Parce que la décision de procréer ne relève pas seulement de l'homme ou de la femme, mais de Dieu Lui-même.

C'est justement ce qu'enseigne la constitution pastorale *Gaudium et spes*, qui considère l'homme et la femme comme des « coopérateurs de l'amour de Dieu créateur »⁶⁷. Pour elle, la procréation humaine relève d'un mystère qu'il convient d'interroger à la lumière du dessein de Dieu sur l'union homme-femme afin d'en saisir l'implication profonde et la responsabilité qui incombe désormais au couple humain ainsi uni.

Dans le même ordre d'idée, la Lettre Encyclique *Humanae Vitae* enseigne que le couple « doit pouvoir saisir la relation conjugale comme le lieu d'une tâche humaine qui se poursuit jusqu'à la fin : par elle, la femme enfante l'homme à lui-même »⁶⁸. Cette dernière citation nous amène finalement à découvrir la tension qui existe entre la procréation humaine et l'épanouissement des couples.

2.4. *Mariage tension entre renouvellement et harmonie charnelle*

Parmi les multiples problèmes qui préoccupent les couples, il y a certainement celui du renouvellement de la vie. Le problème de la procréation humaine a traversé tous les siècles et toutes les sociétés et continue d'être d'actualité dans notre monde d'aujourd'hui. En effet, que

⁶⁷ CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale. L'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et spes*, (GS, n°50).

⁶⁸ PAUL VI, Lettre Encyclique *Humanae Vitae* sur le mariage et le contrôle des naissances, 1968, 3.

ce soit dans les sociétés économiquement avancées ou dans celles dites en voie de développement, la procréation humaine et son harmonie restent un défi et un problème.

Dans l'avant-propos de la constitution pastorale *Gaudium et spes* du concile Vatican II, l'Église invite tous ses pasteurs à prendre au sérieux les préoccupations des hommes et des femmes de notre temps. Un passage qui mérite d'être entièrement cité :

Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses du disciple du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur. (...). La communauté chrétienne se reconnaît réellement et pleinement solidaire du genre humain et de son histoire. (GS, n°1).

Pour les Pères conciliaires, malgré les défis, l'Église doit être présente auprès des hommes et des femmes qui souffrent à travers le monde.

Aujourd'hui, pour faire le lien entre la foi et la société, l'Église et le monde, on parle d'inculturation. Il s'agit d'incarner l'Évangile dans notre contexte, de déployer l'actualité de son message à la lumière des conditions de vie dans notre société. Pour l'Église, en tant que communauté religieuse et hiérarchique, sa mission est à la fois la défense et la promotion de dignité et des droits fondamentaux de la personne humaine.

L'adaptation de l'Évangile concerne non pas simplement des questions de formes extérieures telles que la politique et les cultes mais une relecture en profondeur du sens de la vie en famille.

Les Pères conciliaires décrivent plusieurs dangers qui guettent la famille contemporaine au cours de son évolution. Il est bon de signaler qu'il y a un côté positif et un côté négatif à cette évolution de la famille.

Commençons par le côté positif : la dignité de la personne humaine, la liberté individuelle, la promotion de la femme, l'importance de la procréation et la responsabilité des parents.

L'aspect négatif de l'évolution de la famille se situe au niveau éthique et moral. Le monde moderne semble marqué par une instabilité au niveau moral. Les responsables de l'Église catholique recommandent aux chrétiens de se conformer aux enseignements de l'Église en matière de sexualité. L'Église recommande à ses fidèles de ne pas dissocier le plaisir sexuel de la procréation humaine, afin de favoriser un climat harmonieux dans une vie de couple. Dans sa Constitution Pastorale *Gaudium et spes*, le concile Vatican II s'est exprimé

avec justesse : « L'homme, seule créature sur terre que Dieu a voulue pour elle-même, ne peut pleinement se trouver que par le don désintéressé de lui-même »⁶⁹.

Dans son Exhortation apostolique relative à la famille, *Familiaris consortio*, le pape Jean-Paul II insiste particulièrement sur la spécificité de cette situation. Pour lui, la famille est un lieu de promotion mutuelle, et du partage de vie. Le pape polonais explique que dans une vie de couple, si les deux conjoints parviennent à se donner mutuellement l'un à l'autre, il y a une forte chance que cette union réussisse ; chacun, en effet, va se sentir aimé et disposé à participer ou à collaborer à la nouvelle création. Une bonne relation dans une vie de mariage suppose une connaissance réelle des données psychologiques de la sexualité. Le Saint-Père décrit l'amour humain, comme une capacité à se donner mutuellement et à s'abandonner à Dieu. Il s'est exprimé avec justesse dans les termes que voici : « Puisque l'homme est un esprit incarné, c'est-à-dire une âme qui s'exprime dans un corps et un corps animé par un esprit immortel, il est appelé à l'amour dans sa totalité unifiée. L'amour embrasse aussi le corps humain et le corps est rendu participant de l'amour spirituel »⁷⁰.

Le pape Benoît XVI dans sa Lettre Encyclique *Caritas in veritate* publiée le 29 juin 2009, revient sur la question de l'amour et de la procréation. Le numéro 44 de cette Lettre Encyclique met en exergue la question de l'ouverture moralement responsable à la vie comme une richesse sociale⁷¹.

Quant à l'épanouissement des couples, il est intéressant de remarquer que, dans les documents pontificaux, l'harmonie charnelle exige des deux partenaires une connaissance précise des conditions dans lesquelles peut s'exercer l'amour. Il s'agit de maîtriser les pulsions sexuelles pour que la sexualité devienne véritablement un lieu de l'épanouissement corporel et de la transmission de la vie. Pour qu'une vie charnelle dans le foyer ait une valeur positive et épanouissante, le respect de certaines lois naturelles est nécessaire. La recherche du bonheur de l'autre s'appuie sur un amour réel. Et, donc, des occasions d'échanges réels entre l'homme et la femme s'imposent. L'harmonie sexuelle dépend grandement d'une bonne entente du couple. Elle exige une obligation de retenue de la part de l'homme vis-à-vis de lui-

⁶⁹ CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale. L'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et spes*, (GS, n°24).

⁷⁰ JEAN PAUL II, Exhortation apostolique *Familiaris consortio*, sur les tâches de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui, (FC ? n°11).

⁷¹ Cf. BENOÎT XVI, Encyclique *Caritas in Veritate* « La foi chrétienne se préoccupe du développement sans s'appuyer sur des privilèges ou sur des positions de pouvoir, ni même sur les mérites des chrétiens qui ont certes existé et existent encore aujourd'hui en même temps que leurs limites naturelles, mais uniquement sur le Christ, à qui doit être rapportée toute vocation authentique au développement humain intégral. » (CV, n° 44).

même et de sa femme, et vice-versa. Par retenue dans le langage commun, c'est une expression active pour signifier l'acte conjugal ouvert à la vie.

C'est justement ce que dit le concile Vatican II dans la constitution apostolique *Gaudium et spes* :

Lorsqu'il s'agit de mettre en accord l'amour conjugal avec la transmission responsable de la vie, la moralité du comportement ne dépend donc pas de la seule sincérité de l'intention et de la seule appréciation des motifs; mais elle doit être déterminée selon des critères objectifs, tirés de la nature même de la personne et de ses actes, critères qui respectent, dans un contexte d'amour véritable, la signification totale d'une donation réciproque et d'une procréation à la mesure de l'homme; chose impossible si la vertu de chasteté conjugale n'est pas pratiquée d'un cœur loyal⁷².

Cette affirmation montre la position que défend l'Église en matière de sexualité humaine. Pour elle, l'acte qui favorise l'accroissement de la population, à savoir la sexualité, nécessite d'être lui-même bien compris. D'après l'enseignement du concile Vatican II, l'acte conjugal doit être à la fois épanouissement et procréation. Ce qui revient à dire, malgré une vie charnelle épanouissante et harmonieuse, que l'union entre l'homme et la femme doit être ordonnée à l'avènement d'un enfant. La procréation est quelque chose d'essentiel dans une vie de couple. C'est la présence de l'enfant dans le foyer qui rend le couple davantage heureux. En témoigne cette déclaration du Concile « les enfants sont le don le plus excellent du mariage et ils contribuent grandement au bien des parents eux-mêmes ». (GS, n°50).

Au-delà de tout ce qui précède, l'Église doit entrer dans une nouvelle dynamique dans son enseignement. Elle doit adopter une posture plus pédagogique que moraliste auprès des couples. Pour ce faire, ses prêtres, ses religieux, et ses catéchistes, tous, doivent être en mesure d'expliquer aux couples inféconds sa doctrine. Ils doivent expliquer, en quoi l'intervention technique aurait-elle une incidence sur le caractère sacramentel du mariage. L'Église catholique a un discours exigeant à l'égard de la procréation parce qu'elle considère le « mariage et la famille »⁷³ comme une structure fondamentale de la société.

⁷² CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale. L'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et spes*, (GS, 51).

⁷³ En effet, le Concile Vatican II déclarait : « La communauté profonde de vie et d'amour que forme le couple a été fondée et dotée de ses lois propres par le Créateur ; elle est établie sur l'alliance des conjoints, c'est-à-dire sur leur consentement personnel irrévocable. Une institution, que la loi divine confirme, naît ainsi, au regard même de la société, de l'acte humain par lequel les époux se donnent et se reçoivent mutuellement. En vue du bien des époux, des enfants et aussi de la société, ce lien sacré échappe à la fantaisie de l'homme » (CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale. L'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et spes* (GS, n° 48 §1).

Retenons seulement la Lettre Encyclique *Humanae Vitae* qui rappelle aux époux qu'ils ont le « très grave devoir de transmettre la vie humaine » (*H V*, n°1). Elle appelle à la procréation et, en même temps, elle interdit des pratiques qui favorisent la procréation médicalement assistée.

D'un point de vue pragmatique, la procréation médicalement assistée (PMA) est-elle contraire à la volonté de Dieu ? Notre analyse dans les pages suivantes essaiera de tenir compte des bienfaits du progrès techno-scientifique ainsi que de l'enseignement de l'Église catholique. Par rapport à l'accès à la procréation médicalement assistée, ne faudrait-il pas mobiliser toutes les ressources pour humaniser cette pratique scientifique et élargir la notion de la famille ? Parce que, qu'on le veuille ou non, la procréation humaine est une réalité complexe. Pour confirmer notre propos nous citerons intégralement l'analyse de Laurent Ravez :

L'être humain ne se reproduit pas. Les biologistes nous ont appris en effet que l'espèce humaine est porteuse de vingt-trois paires de chromosomes réparties en deux lots dans les gamètes. Lors de la fécondation, le brassage génétique est tel que le produit final résultera de milliards de combinaisons possibles, faisant de facto de chaque œuf un être original, qui ne sera en rien la reproduction de ses géniteurs. L'être humain ne se reproduit donc pas, il procréé⁷⁴.

Selon le même auteur, même si dans un rapport sexuel entre un homme et une femme, chacun contribue avec sa matière biologique : spermatozoïdes et ovules, toute union sexuelle n'aboutit pas forcément à une grossesse. Ce qui revient à dire que les parents sont de simples contributeurs et coopérateurs. Par leur activité sexuelle, les couples participent à la procréation humaine.

C'est justement ce qu'enseigne la tradition judéo-chrétienne au sujet de la sexualité féconde génératrice d'une vie. Autrement dit, tout acte ou geste au service de la vie est une participation à l'œuvre divine. Parce que Dieu a déjà communiqué son pouvoir divin générateur de la vie à l'homme. Faut-il le rappeler, la théologie de l'ancienne alliance allie, d'une part, le mystère du don d'amour entre l'homme et la femme et, d'autre part, ce don avec Dieu. C'est cette vérité fondamentale que le concile Vatican II a articulée d'une manière pertinemment lumineuse :

⁷⁴ Laurent RAVEZ, Procréation, dans Laurent LEMOINE, Éric GAZIAUX et Denis MÜLLER (éd.), *Dictionnaire encyclopédique d'éthique chrétienne*, Paris, Cerf, 2013, p. 1602-1606.

Les enfants sont le don le plus excellent du mariage et ils contribuent grandement au bien des parents eux-mêmes. (...), sans sous-estimer pour autant les autres fins du mariage, à rendre les époux disponibles pour coopérer courageusement à l'amour du Créateur et du Sauveur qui, par eux, veut sans cesse agrandir et enrichir sa propre famille⁷⁵.

On voit ici que, d'une part, les époux reçoivent du Créateur la possibilité de coopérer avec lui dans le don de la vie et, d'autre part, qu'ils sont invités à se conformer au dessein très aimant du Dieu Créateur. C'est justement cette participation active entre un couple et un médecin au processus de la procréation humaine, qu'on nomme la procréation médicalement assistée. Il existe aujourd'hui dans une même famille des enfants qui n'ont pas de lien biologique. Pour le dire autrement, de nos jours, il est difficile de lier l'enfant à un contrat de mariage. La famille n'est plus liée nécessairement à un lien du sang des deux parents.

2.5. *Mariage et identité : joie de la paternité et de la maternité*

Commençons par un simple constat. Pourquoi toutes les filles jouent à être maman lorsqu'elles sont petites ? Qu'est-ce qui se cache derrière ce désir d'enfance ? Sans aucune dispersion, nous pouvons affirmer que l'envie de maternité ou de paternité peut ressembler parfois à des aspirations très inconscientes. Néanmoins, c'est une aspiration légitime, et Nicole Deheuvels souligne que : « Notre désir d'enfant est composé d'un faisceau de motivations plus ou moins avouées et conscientes »⁷⁶. Son travail, qui tient compte des recherches antérieures, fournit des réponses précises à toutes ces questions. Citons quelques-unes : « l'amour, le besoin de partager sa tendresse, (...). Le besoin d'être aimé, reconnu, valorisé »⁷⁷. Un homme ou une femme, en désirant transmettre ou accueillir une vie, veulent ressembler à leur créateur et perpétuer son image. Selon Eloi Leclerc :

Nous voulons vivre. Nous sommes faits pour la vie. Non seulement nous cherchons spontanément à préserver notre vie, mais nous voulons aussi la développer, la rendre plus heureuse, plus belle, plus exaltante, plus forte, bref plus vivante. » Car le plus lourd fardeau est d'exister sans vivre » (Victor Hugo). Et qu'est-ce que vivre, sans la joie de vivre ? Le

⁷⁵ CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale. L'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et spes*, (GS, n°50).

⁷⁶ Nicole DEHEUVELS, *La place de l'enfant dans les familles d'aujourd'hui*, dans *Foi & Vie*, 3 (2007), pp. 67-86.

⁷⁷ *Idem*, pp. 67-86.

Créateur a mis en nous cette aspiration véhémente à la vie. « La gloire de Dieu, écrit Irénée de Lyon, c'est l'homme vivant ». Notre Dieu n'est pas le Dieu des morts mais des vivants⁷⁸.

A la suite de cette assertion, il faut dire que c'est un désir fondamental et inné que Dieu a mis en nous. En d'autres mots, Dieu a mis en nous une profonde aspiration à vivre heureux et à partager cette joie avec une autre personne. Le pape Jean-Paul définit l'amour comme une « vocation fondamentale et innée de tout être humain »⁷⁹. Dans le même ordre d'idée, Paul Michael Quay affirme que : « L'union des parents ouverte à l'enfant comporte aussi l'aspiration à désirer faire de l'autre un parent. Ce désir est très intense dans de nombreuses cultures y compris celle de l'Israël biblique »⁸⁰. La joie d'accueillir un nouveau-né est plus fort à cause de son caractère communautaire. Sous la plume de Paul Michael Quay, nous pouvons lire :

L'union sexuelle n'est pas en elle-même un acteur créateur de l'enfant : il est seulement procréateur. Chaque parent contribue, grâce à sa propre substance biologique, à ce don unique et singulier que Dieu peut utiliser pour la création d'une nouvelle personne humaine. Mais puisque les parents ne créent pas leur enfant, il ne leur appartient pas plus qu'ils ne s'appartiennent mutuellement⁸¹.

Comme nous l'avons souligné plus haut, et dans la suite de Paul Michael Quay, l'acte qui favorise l'accroissement de la population requiert d'être bien compris : il comporte l'ouverture et l'accueil. La position de l'Église par rapport à la natalité se résume en termes de responsabilité des parents. Elle insiste sur «la nécessité de faire prendre conscience aux parents du sens de leur devoir conjugal primordial qui est la procréation et du respect de ses exigences. Cette responsabilité doit être assumée avec honnêteté devant Dieu, pour faire en sorte que chaque enfant qui naît de l'acte sexuel des parents soit véritablement fruit de leur amour ». L'Église, par la voix de Paul VI dans sa Lettre Encyclique *Humanae vitae*, a particulièrement mis en valeur les concepts de paternité et de maternité. La notion de la « paternité et maternité responsables » sont liées à celle de la paternité de Dieu selon laquelle : « le mariage n'est donc pas l'effet du hasard ou un produit de l'évolution de forces naturelles inconscientes : c'est une sage institution du Créateur pour réaliser dans l'humanité son dessein d'amour »⁸²(*HV*, n° 8). Mais une telle affirmation serait-elle soutenable devant certains phénomènes tels que la stérilité et l'infertilité au sein des couples ?

⁷⁸ Eloi LECLERC, *Le maître du désir*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997, p. 9.

⁷⁹ JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique *Familiaris consortio*, (1981) (*FC*, n° 11).

⁸⁰ Paul Michael QUAY sj, *Le sens chrétien de la sexualité*, p. 60.

⁸¹ *Idem*, p. 61.

⁸² PAUL VI, Lettre Encyclique *Humanae Vitae* sur le mariage et le contrôle des naissances, (*HV*, n°8).

Les notions de paternité et de maternité sont orientées à la conservation et à la multiplication de la vie, à vivre selon le commandement du Seigneur et à témoigner de l'amour du Créateur.

Les expressions maternité ou paternité responsable⁸³ sont liées à la double dimension de l'acte conjugal. Les époux chrétiens ne sont pas seulement appelés à donner la vie. Pour le Souverain pontife l'acte sexuel comporte deux sens qu'il convient de ne pas séparer :

La première signification consiste dans l'union des conjoints, c'est-à-dire unitive. Ce qui revient à dire que l'acte sexuel renforce l'unité des conjoints et la communion par le plaisir partagé. La deuxième signification est la procréation en ce sens que l'acte sexuel est susceptible de donner un enfant⁸⁴.

Cependant, d'après la Lettre Encyclique *Humanae vitae*, les couples ont la responsabilité de décider du moment de la conception avec les méthodes de régulation de naissance acceptées ou méthodes dites naturelles qui s'expriment par la continence. Selon Paul VI, « la paternité responsable s'exerce soit par la détermination réfléchie et généreuse de faire grandir une famille nombreuse, soit par la décision, prise pour de graves motifs et dans le respect de la loi morale, d'éviter temporairement ou même pour un temps indéterminé une nouvelle naissance ». (HV, n° 10).

L'Église ne saurait s'immiscer dans les décisions du couple, quant à la manière dont le couple doit gérer la question du nombre d'enfants à avoir. La paternité responsable est un sujet qui appartient au couple marié. Ce n'est ni au curé, ni à l'accompagnateur spirituel, de se mettre à la place des époux. Toutefois, ces derniers ont le devoir de les éclairer avec prudence et discrétion. La décision peut être prise temporairement ou pour un temps indéterminé. En général, l'Église recommande des méthodes naturelles et interdit strictement les méthodes artificielles de régulation des naissances.

D'après l'Encyclique du Paul VI, les parents doivent garder bien en mémoire que la paternité et la maternité comportent aussi une dimension spirituelle. La famille en tant que berceau de la vie et de l'amour est par excellence le lieu où l'on inculque les valeurs humaines, morales et spirituelles à l'enfant. C'est le lieu primordial, où l'enfant apprend à connaître l'amour, la fidélité et la miséricorde de Dieu à travers la vie quotidienne des époux avant de les développer dans la société. La charité des parents doit s'étendre aux enfants dont

⁸³ *Idem*, (HV, n° 10).

⁸⁴ *Ibidem*

ils sont les premiers catéchistes non seulement par la parole mais également par leur témoignage de vie.

Le pape Jean-Paul II, lui, interdit le recours à la procréation médicalement assistée dans son Exhortation apostolique *Familiaris consortio* en ces termes : « même dans les cas où la procréation est impossible, la vie conjugale garde toute sa valeur. »⁸⁵ Parce que le Saint-Père considère la maternité de substitution comme un manquement objectif aux obligations de l'amour maternel, de la fidélité conjugale et de la maternité responsable. Pour lui, « la médecine »⁸⁶ n'étant pas la référence absolue du mystère humain de la procréation, elle ne devrait pas intervenir dans la relation conjugale. Elle ne peut intervenir seulement que pour aider l'acte conjugal naturel à atteindre sa fin propre⁸⁷, l'intervention médicale ne se substituant jamais techniquement à l'acte conjugal⁸⁸, cependant elle participe au projet de Dieu. Mais quel serait le contenu réel d'un tel enseignement pour un couple sans enfant ?

CONCLUSION PROVISOIRE

Nous voici au terme de notre analyse sur le mariage et la procréation humaine. Cette analyse nous a permis d'affirmer que, dans la tradition chrétienne, la fécondité est considérée comme une bénédiction divine. Le mariage et la procréation humaine s'inscrivent dans le projet de Dieu, à travers son invitation à la procréation. Le texte qui sert de fondement, de manière habituelle, à la pensée chrétienne sur la fin du mariage est celui de l'Ancien Testament, le livre de la Genèse : le récit de la création où l'« homme est créé à l'image et la ressemblance de Dieu, la terre et tout ce qu'il l'habite vient de Dieu » (cf. *Gn* 1,26-28).

D'après ce récit, l'être humain, créé à l'image de et à la ressemblance de Dieu, est invité à participer à la vie de Dieu. La vocation de l'homme et de la femme dans une vie de couple est de continuer la création. C'est justement cette vérité biblique que nos deux auteurs, Saint Augustin et Saint Thomas d'Aquin, ont réappropriée et reformulée dans un langage concret et pertinent des enseignements sur la sacramentalité du mariage et de l'ouverture à la vie.

⁸⁵ JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique *Familiaris consortio*, 14 : AAS 74 (1982) 97.

⁸⁶ La médecine, qui se veut ordonnée au bien intégral de la personne, doit respecter les valeurs spécifiquement humaines de la sexualité. " Le médecin est au service des personnes et de la procréation humaine, il n'a pas le pouvoir de disposer d'elles ni de décider à leur sujet. L'intervention médicale est respectueuse de la dignité des personnes quand elle vise à aider l'acte conjugal, soit pour en faciliter l'accomplissement, soit pour lui permettre d'atteindre sa fin, une fois qu'il a été normalement accompli » (cf. JEAN XXIII, Encyclique *Mater et Magistra* n°3 : AAS 53 1961) 447. cf. PIE XII, « Discours aux participants au IV^{ème} Congrès International des Médecins Catholiques », 29 septembre 1949 : AAS 41 (1949) 560.

⁸⁷ LA CONGREGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, Instruction *Donum Vitae*, (DV, II, n° 6).

⁸⁸ *Idem*, (DV, II, n° 7).

L'expression l' « ouverture à la vie » est en lien avec les enfants à faire naître dans une vie de couple. La position de l'Église peut s'énoncer comme suit : une fécondité incontrôlée peut occasionner des dégâts sévères sur la santé de la famille, mais cela n'encourage pas le recours aux moyens contraceptifs. L'Église insiste sur la nécessité de faire prendre conscience aux parents du sens de leur devoir conjugal primordial qui est la procréation et du respect de ses exigences. Cette responsabilité doit être assumée avec honnêteté devant Dieu, pour faire en sorte que chaque enfant qui naît de l'acte sexuel des parents soit véritablement fruit de leur amour. L'Église enseigne aux époux que l'enfant est la fin première du mariage, mais, en absence de celui-ci, les couples doivent rester fidèles à leurs engagements. Elle insiste sur la capacité à assumer ses choix et ses propres sentiments et émotions dans une vie de mariage. Dans une vie de couple, aucun partenaire ne doit manquer de la charité de l'un envers l'autre. Il faut apprendre à tenir compte du point de vue de son partenaire. Le pape Paul VI a rappelé dans son Encyclique *Humanae Vitae* la nécessité d'observer une continence périodique, qui devra s'en tenir au rythme normal du fonctionnement du corps de la femme (cf.

H V, n°16). C'est la méthode de régulation naturelle des naissances que prône l'Église.

Par rapport à la descendance, bien que les enfants rendent des couples davantage heureux, un couple ne peut pas inconsidérément se permettre d'accueillir chaque année un enfant.

Parce que l'enfant mis au monde a besoin de l'attention et du soutien de ses parents, il faut que le père et la mère, ensemble, assument leur rôle de parents. L'éducation religieuse de l'enfant fait partie intégrante de la responsabilité des parents. L'enseignement de l'Église catholique postconciliaire Vatican II rappelle aux époux que l'enfant ne peut être que le fruit d'un amour conscient et fidèle.

Pour nous, comme l'Église défend l'ouverture moralement responsable à la vie, le développement intégral, la cohésion sociale, l'acceptation identitaire, la réconciliation, le respect des droits humains, il est temps qu'elle accepte la procréation médicalement assistée pour les inféconds au nom de la fraternité et de la solidarité. Sans vouloir généraliser, cette dernière phrase mérite une grande attention, ce à quoi nous allons nous intéresser dans le chapitre suivant.

CHAPITRE 3 : TECHNIQUES ET TRAITEMENTS UTILISES POUR LA PROCREATION HUMAINE

INTRODUCTION

Dans les deux premiers chapitres, nous avons abordé la problématique du mariage et de la procréation humaine. Dans ce dernier chapitre, nous voudrions réfléchir sur les enjeux éthiques et théologiques de la biomédecine, précisément l'intervention de la médecine dans la vie des couples communément appelée : la procréation médicalement assistée. Le débat autour de cette intervention de la science suscite aujourd'hui un débat de société à cause des couples qui n'arrivent pas à procréer ou à mener à terme une grossesse à cause d'une anomalie biologique ou physiologique.

Pour cette réflexion, nous avons choisi deux penseurs contemporains qui vont nous servir de guides tout au long de notre parcours. Il s'agit de Laurent Ravez et de Jacques Testart. Le premier est professeur à l'université de Namur mais également directeur du centre bioéthique de cette même université, il est certainement une figure majeure de ceux qui, par les écrits et enseignements, ont tenté d'informer sur la procréation médicalement assistée. Le deuxième est biologiste français, auteur de nombreux ouvrages sur cette question. Il prône une analyse critique de la science et un engagement éthique pour orienter la vie de nos contemporains.

Une petite précision : il ne s'agira pas ici, de faire une étude comparative de l'analyse de ces deux auteurs. Mais nous chercherons à nous appuyer sur leurs analyses et réflexions à propos des techniques de la procréation médicalement assistée, mais surtout voir comment ils se complètent mutuellement, lorsqu'ils traitent de questions qui touchent la vie des hommes en société sur cette question morale.

Notre travail comprend quatre points principaux. Même si, nulle part dans la Bible, il n'a jamais été question de la procréation médicalement assistée, nous ferons un détour par elle. Ainsi dès la première partie, nous revisiterons l'anthropologie judéo-chrétienne, précisément le récit des six jours de la création du livre de la Genèse. Parce que, d'après ce récit, Dieu est le fondement absolu de toutes choses en tant qu'il est le créateur de l'univers (cf. *Gn* 1, 1-31), et donc fondement absolu de l'homme en tant qu'il le crée à son image et à sa ressemblance (cf. *Gn* 1, 27-28). La transmission de la vie apparaît comme un élément essentiel. (cf. *Gn*1, 1-28). Pour être plus clair encore, le désir d'une postérité apparaît comme

dominant dans ce premier chapitre du livre de la Genèse. Nous verrons comment l'Église catholique s'est inscrite dans cette dynamique dans la plupart des textes parlant du mariage. Nous travaillerons autant que possible sur les textes du concile Vatican II, certaines encycliques des papes, des synodes et des conférences des évêques, etc. à propos de ce qui touche la biomédecine. Nous ferons ressortir quelques problèmes qui se posent aujourd'hui aux couples sans enfant et qui désirent en avoir. Il s'agit, d'une part, d'exposer les connaissances sur la médecine procréative et de sa pertinence dans la vie des couples. D'autre part, de montrer que, même si l'intervention n'est pas une solution définitive, elle peut soulager cependant certains couples, comme l'écrivait magnifiquement Laurent Ravez : « l'assistance médicale à la procréation offre aujourd'hui des solutions à des couples en souffrance »⁸⁹. Faudrait-il accepter ou refuser la procréation médicalement assistée, et au nom de quoi ? Enfin, nous terminerons par une conclusion.

3.1. *Repère anthropologique, philosophique et théologique*

Dans la partie précédente de cette réflexion, où nous avons cité le récit de la création, nous avons expliqué que l'anthropologie judéo-chrétienne considère Dieu comme le fondement et la finalité de l'homme. Etant le fondement et la finalité ultime de tout homme, l'homme doit se conformer à Dieu de manière obéissante et libre.

Pour l'Église catholique, cette adhésion obéissante n'est au fond qu'une réponse logique et nécessaire de l'homme au dessein de Dieu sur lui, une réponse foncièrement respectueuse de sa dignité propre et procédant intrinsèquement de la nature humaine comprise adéquatement et de sa téléologie irrécusable. Ainsi, depuis la haute antiquité jusqu'à nos jours, la création constitue un thème majeur dans la réflexion théologique, philosophique et scientifique, bien que présenté dans des registres différents.

Dans cette réflexion, notre objectif principal consiste à éclairer cette notion de création non seulement en nous limitant à la Bible, mais aussi et surtout à explorer d'autres approches ou sources, qu'elles soient scientifiques ou traditionnelles, en vue d'avoir une large vision de la théologie de la création. Parce que dans le récit de la création, l'homme est sans cesse appelé à ressembler à Dieu, son Créateur. Il doit comprendre sa condition de créature ; cette condition lui permet de saisir la logique de ses actions et de ses décisions, bref, le sens de son être-au-monde et de son agir moral.

⁸⁹ Laurent RAVEZ, *Les amours auscultées, une nouvelle éthique pour l'assistance médicale à la procréation*, p. 355.

Nous aimerions nous demander s'il est possible, légitime de se référer à ce récit de la création dans le livre de la Genèse pour justifier le recours à la procréation médicalement assistée. Malheureusement, ce recours à la science en faveur des couples stériles ou infertiles pour avoir un enfant soulève des questions, particulièrement à l'argument de la dignité de la personne et du mystère de la vie. Ce point est extrêmement important pour notre réflexion. Nous reviendrons plus en détail au point suivant. Pour l'instant, concentrons-nous sur les arguments éthiques et théologiques. Quelle est la valeur éthique et théologique ?

Commençons par analyser s'il existe ou non un problème éthique ou théologique lié la procréation médicalement assistée.

La philosophie et la théologie, en général, s'accordent sur cette idée que l'univers soit l'œuvre d'un Etre absolu, source de toute existence et auto-suffisant en lui-même. Mais la grande différence réside dans le fait que la philosophie ne va pas jusqu'à avancer dans la reconnaissance, au-delà de la simple causalité de principe, de l'idée que le Créateur de toutes choses, soit un être personnel avec qui l'âme humaine entre en relation d'adoration et de dépendance radicale.

Nous voudrions à ce sujet ouvrir une petite parenthèse, en nous appuyant sur la métaphysique aristotélicienne, qui décrit l'homme comme toutes les autres créatures, mais qui reçoit son existence d'un Etre absolu qui serait cause de Lui-même, et que le philosophe grec nomme « moteur immobile »⁹⁰, lequel meut sans être mû lui-même par autre chose. Une telle logique tient au principe de causalité⁹¹ selon lequel tout effet doit avoir une cause, et en remontant à l'infini, la cause suprême de toutes choses devrait nécessairement faire la différence de n'être pas causée par quelque chose d'autre qu'elle-même.

Cette intuition formidable d'Aristote sera récupérée plus tard par saint Thomas qui, lui, n'hésita pas à nommer Dieu, pour rendre compte de cette profonde espérance qui l'habite et poser ses principes éthiques. Ce bref parcours métaphysique depuis Aristote en passant par saint Thomas, nous permet mieux comprendre le grand ensemble dans lequel nous allons

⁹⁰ En tant que *Moteur immobile*, et *Acte Pur*, Dieu serait l'Être parfait et éternel qui possède en soi la vie éternelle. En effet écrit-il, dans *Métaphysique*, « Si donc Dieu jouit éternellement de ce suprême bonheur, que nous, nous ne goûtons qu'un moment, c'est une chose déjà bien admirable ; mais, s'il y a plus que cela, c'est encore bien plus merveilleux. Or, il en est bien ainsi ; et la vie appartient certainement à Dieu, puisque l'acte de l'intelligence, c'est la vie même, et que l'intelligence n'est pas autre chose que l'acte. Ainsi, l'acte en soi est la vie de Dieu ; c'est la vie la plus haute qu'on puisse lui attribuer ; c'est sa vie éternelle ; et voilà comment nous pouvons affirmer que Dieu est l'être éternel et l'être parfait. Donc, la vie, avec une durée continue et éternelle, est son apanage ; car Dieu est précisément ce que nous venons de dire. (ARISTOTE, *Métaphysique*, XII, 7, 1072 b).

⁹¹ ARISTOTE, *Physique*, VII, 1, 241 b. En effet, Aristote énonce son principe de causalité de la manière suivante : « Tout mû est nécessairement mu par quelque chose d'autre ».

évoluer tout au long de cette partie qui sera axée sur l'anthropologie chrétienne héritage du concile Vatican II.

Rappelons pour commencer brièvement le contexte qui a motivé le pape Jean XXIII à convoquer le concile. Nous reprenons ici textuellement et intégralement ce que le Cardinal Paul Poupard a rapporté dans son livre intitulé : *Le concile Vatican II* :

L'Église, aujourd'hui, assiste à une grave crise de la société humaine qui va vers d'importants changements,[...].De vastes tâches attendent l'Église, comme ce fut le cas à chaque époque difficile. Ce qui lui est demandé maintenant, c'est d'infuser les énergies nouvelles, vivifiantes et divines de l'Évangile dans les veines du monde moderne. Ce monde qui est fier de ses dernières conquêtes scientifiques et techniques, mais qui subit les conséquences d'un ordre temporel que certains ont voulu réorganiser en faisant abstraction de Dieu.[...], un monde souffrant d'une grande indigence spirituelle [...]. Nous avons pensé que c'était un grave devoir de notre charge d'appeler nos fils à unir leurs efforts pour que l'Église se montre de plus en plus apte à résoudre les problèmes des hommes de notre époque. C'est pourquoi, obéissant à une voix venue de notre cœur comme une inspiration surnaturelle, nous avons pensé que les temps étaient mûrs pour donner à l'Église catholique et à toute la famille humaine un nouveau concile œcuménique venant s'inscrire à la suite des vingt grands conciles qui, tout au long des siècles, nous ont valu tant de progrès chrétiens, tant d'accroissement de grâce dans le cœur des fidèles⁹².

Cette longue citation dépeint la situation de l'Église à la veille du concile et donne le ton. Parce qu'avant le concile Vatican II, la théologie morale catholique était strictement basée sur les manuels de morale et fidèles au schéma juridique et casuistique post-tridentin. Ainsi le second concile Vatican fut un temps d'aggiornamento pour l'Église. Non seulement il a cherché à y remettre de l'ordre en interne, mais il a aussi voulu conformer le message évangélique aux besoins de notre époque.

Dans *Gaudium et spes*, ce revirement est significatif. Une grande attention y est portée sur la dignité de la personne humaine ; c'est-à-dire comprendre la personne humaine à la lumière de Jésus-Christ et non des dogmes. Notons que les dogmes soient rejetés, mais ils sont subordonnés à une compréhension christologique de la nature humaine. Pour le dire autrement, l'Église catholique a développé une anthropologie dynamique qu'on pourrait qualifier de personnaliste. Chaque personne a non seulement des droits et devoirs, mais aussi une vocation. Pour être tout à fait précis, reprenons cet enseignement du *Catéchisme de*

⁹² CARDINAL PAUL POUPARD, *Le concile Vatican II*, Paris, Édition Salvator, 2012, pp. 9-10. (cf. Voir la Bulle d'indiction du concile Vatican II).

l'Église catholique: «L'homme: avec son ouverture à la vérité et à la beauté, son sens du bien moral, sa liberté et la voix de sa conscience, son aspiration à l'infini et au bonheur, l'homme s'interroge sur l'existence de Dieu. (...) Les facultés de l'homme le rendent capable de connaître l'existence d'un Dieu personnel »⁹³. Ce qui vient d'être dit à propos de la vocation vaut aussi pour l'enseignement sur les "vertus théologiques".

Ce qu'on pourrait retenir de l'éthique chrétienne depuis Vatican II à nos jours est essentiellement centré sur les vertus théologiques. Sans prétendre rapporter toutes les vertus, citons, ici une "vertu théologique" : la charité. Dans le christianisme, la charité est la vertu théologique qui consiste dans l'amour de Dieu et du prochain en vue de Dieu. C'est à travers leur amour pour Dieu que les fidèles avancent vers l'autel de Dieu pour lui manifester leur souci de filiation, leur souci de coopérer à l'œuvre rédemptrice. Cet amour implique un profond désir de conversion, c'est-à-dire le sentiment de vouloir, en dépit de tout, faire la volonté de Dieu ou rester fidèle au projet qu'il porte sur l'humanité. Cela comporte une dimension libératrice significative. En ce sens, on pourrait dire que la procréation humaine, qui est le cœur même de la vie de couple, ne pouvait y passer inaperçue.

En effet, l'amour de Dieu permet d'appréhender toute la valeur qu'il accorde lui-même à l'existence humaine. Si lui-même a tant aimé le monde, aucune autre créature n'a le droit de faire autrement, c'est-à-dire d'aller à l'encontre de son désir. Ce qui vient d'être dit, est en rapport avec la nécessité d'être toujours attentif à la souffrance de l'autre. C'est justement de là que prend sens l'amour pour le prochain, d'autant plus que c'est en aimant Dieu qu'on aime davantage ses frères. Ou encore, c'est en aimant ses frères qu'on manifeste à Dieu l'adhésion à son projet sur l'humanité. En d'autres termes, l'amour de Dieu et du prochain sont inhérents : les deux s'imbriquent pour fortifier la foi des chrétiens. L'amour de Dieu, nous permet d'être autant que possible attentif à la souffrance de l'autre. En témoigne la lettre de Paul aux Galates : « Portez les fardeaux les uns des autres et accomplissez ainsi ma Loi du Christ » (*Ga* 6, 1-2).

En parcourant les Actes des apôtres, on se rend compte que la première communauté chrétienne avait un grand souci de la communauté, mais aussi de chaque membre. Pour elle, vivre communautairement à la manière du Christ, c'est être attentif au bien-être de l'autre. C'est-à-dire tenir compte de l'avis d'autrui, de créer un espace qui permet à chacun d'exprimer librement ses besoins le plus profond voire de se réaliser comme homme. Ce qui vient d'être dit par rapport à l'attention à l'autre, on en trouvera très facilement des traces

⁹³ CATECHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, (CEC n° 33-35).

dans les déclarations du concile Vatican II, pour être précis dans la constitution pastorale *Gaudium et spes*.

Dans cette constitution pastorale, l'Église met en relief la place centrale de la charité dans la relation humaine. Selon les arguments des pères conciliaires,

Les Pères conciliaires ont reconnu comme tel, le caractère communautaire de la vocation humaine dans le plan de Dieu. À ce sujet, on peut citer *Gaudium et spes* :

Assurément, tous les hommes ne sont pas égaux quant à leur capacité physique qui est variée, ni quant à leurs forces intellectuelles et morales qui sont diverses. Mais toute forme de discrimination touchant les droits fondamentaux de la personne, qu'elle soit sociale ou culturelle, qu'elle soit fondée sur le sexe, la race, la couleur de la peau, la condition sociale, la langue ou la religion doit être dépassée et éliminée, comme contraire au dessein de Dieu⁹⁴.

Les pères conciliaires rappellent le lien indispensable qui donne corps à la communauté humaine. Cette condition sociale, à laquelle fait allusion le concile, dénote un malaise, celui se rapportant à la question relative à la dignité humaine. On voit clairement ici que c'est une invitation à faire advenir une foi prophétique, c'est-à-dire une foi libératrice de toute oppression et de toute servitude. Dans la constitution pastorale *Gaudium et spes*, au troisième numéro, un paragraphe rappelle la nécessité de s'engager dans le monde. On peut lire :

De nos jours, saisi d'admiration devant ses propres découvertes et son propre pouvoir, le genre humain s'interroge cependant, souvent avec angoisse, sur l'évolution présente du monde, sur la place et le rôle de l'homme dans l'univers, sur le sens de ses efforts individuels et collectifs, enfin sur la destinée ultime des choses et de l'humanité⁹⁵.

En conclusion de l'ensemble de ces deux citations et en continuité avec les idées de la Bulle d'indiction du second concile Vatican, l'engagement de l'Église catholique touche tous les domaines de la vie en société.

Par rapport à la famille, le concile Vatican II s'est inscrit dans la dynamique de l'enseignement des Pères pris dans l'Ancien Testament, et il reconnaît : « la procréation est l'une des fins du mariage » (cf. voir GS, n°50).

D'après ce texte, la procréation permet à l'homme de découvrir la grandeur de l'amour de Dieu. Pour les Pères conciliaires, la capacité créatrice est inscrite dans la sexualité humaine. L'homme et la femme ne sont pas des arbitres, ni des maîtres de cette capacité

⁹⁴ CONCILE VATICAN II, CONSTITUTION PASTORALE. L'Église dans le monde de ce temps, *Gaudium et spes* (GS, n°29 & 2).

⁹⁵ *Idem*, (GS n° 3).

créatrice, mais ils sont des coopérateurs⁹⁶ de la puissance créatrice de Dieu. Ils sont ses serviteurs. L'enfant permet aux couples de s'ouvrir à Dieu ; c'est-à-dire qu'il facilite la communion entre Dieu et les hommes.

Parlant de la procréation humaine, vu la complexité du concept, le théologien moraliste Xavier Thévenot a recours à deux termes : «pro-crée» pour expliquer ce concept. Ce qu'on peut retenir de cette subdivision, le «pro » exprime l'idée de « en avant » et de « en faveur de ». Pour lui, procréer, c'est poser un acte qui vous porte en avant, parce qu'il a un fondement. Le sujet « prend appui » sur quelque chose qui lui donne de se projeter »⁹⁷. C'est cette même idée qui est exprimée dans le *Catéchisme de l'Église Catholique* qui déclare que : « Dieu a créé le monde selon sa sagesse. Il n'est pas le produit d'une nécessité quelconque, d'un destin aveugle ou du hasard. Nous croyons qu'il procède de la volonté libre de Dieu qui a voulu faire participer les créatures à son être, à sa sagesse et à sa bonté »⁹⁸. Le Psalmiste confirme cette bonté de Dieu : « Le Seigneur est bonté envers tous, ses tendresses vont à toutes ses œuvres »⁹⁹. (Ps 145, 9).

C'est pourquoi la procréation humaine a toujours bénéficié d'une attention particulière dans l'Église catholique. Parce qu'elle peut être le lieu de la solidarité¹⁰⁰ dans une famille. La solidarité comme une disposition de cœur, une capacité à pouvoir avancer vers les autres. Très simplement, la solidarité signifie le fait d'être solidaire avec les autres. C'est un exercice qui invite à sortir de soi, c'est-à-dire à s'oublier soi-même pour porter son regard sur les autres, sur l'expérience qu'ils connaissent dans leur existence. Si on s'en tient à l'Évangile de saint Luc, le salut de l'humanité fut réalisé par une étroite coopération entre Marie et l'ange Gabriel. Selon Luc, l'Incarnation du Fils de Dieu a eu lieu, lorsque Marie a dit "oui" au message de l'Ange.

Cette réponse positive de la Vierge à l'Ange, nous permet d'affirmer que la procréation n'est pas un don, parce que Dieu s'impose, mais Dieu a voulu que l'homme contribue à l'œuvre de la création. En acquiesçant librement au message de l'Ange, Marie nous invite à dire "oui" à l'amour de Dieu et des hommes. Saint Jean l'exprime si bien, il parle de Jésus comme du Verbe incarné de Dieu (cf. *Jn* 1,1-2). C'est-à-dire Dieu qui par pur amour se rend

⁹⁶ *Idem*, (GS, n°50).

⁹⁷ Xavier THEVENOT, *La bioéthique*, Paris, le Centurion, 1989, p. 84.

⁹⁸ CATÉCHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, (CEC, n° 295).

⁹⁹ *Ibidem*

¹⁰⁰ Nous faisons cette interprétation de ce concept solidarité en nous appuyant sur l'article de Maxime Allard, *Solidarité*, dans Laurent LEMOINE, Éric GAZIAUX et Denis MÜLLER (éd.), *Dictionnaire encyclopédique d'éthique chrétienne*, Paris, Cerf, 2013, p. 1889-1899.

proche des hommes. Pour reprendre les mots de Craig Steven Titus à propos des vertus en général et de la charité en particulier, selon lui : « Les vertus expriment l'excellence à travers 1) des capacités humaines de base au niveau intellectuel, moral et spirituel 2) qui sont orientées vers des finalités bonnes et 3) qui permettent à la personne humaine et à la communauté de s'épanouir »¹⁰¹.

Dans son Exhortation apostolique post-synodale sur l'amour dans la famille, *Amoris laetitia*, au premier chapitre, le pape François a rappelé le rôle important de la famille et la place de l'enfant dans la Bible. Il invite les chrétiens d'être à l'écoute des couples qui vivent un moment difficile dans leur vie de mariage. Il va encore plus loin, en rappelant que les mutations de la société actuelle exigent des responsables de l'Église une grande attention aux plus faibles. En des termes simples, les conditions de la société obligent à réviser les méthodes, à chercher par tous les moyens, à étudier comment faire arriver à l'homme moderne le message chrétien dans lequel il peut trouver la réponse à ses interrogations et la force pour son engagement de solidarité humaine. Autrement dit, l'actuel évêque de Rome rejette toute forme de théologie séparée de la réalité des hommes et des femmes de notre temps.

Dans son livre intitulé, *Une nouvelle fois, vingt chemins pour (re) commencer à croire*, André Fossion abonde dans le même sens, en développant une sorte de théologie de la création vue comme l'alliance de Dieu avec son peuple (cf. Gn 1,27). Le livre de la Genèse nous raconte la complexité de la vie, la confiance que Dieu accorde l'homme, et que rien n'est entièrement décidé d'avance. Selon André Fossion la création est quelque chose de particulier, parce qu'elle permet à l'homme de comprendre sa condition de créature, mais, en temps qu'il a une place privilégiée dans le cœur de Dieu. Il s'est magnifiquement exprimé en ces termes :

Si Dieu nous a créés, la création est encore inachevée. Comme le dit saint Paul, « la création tout entière est encore dans les douleurs de l'enfantement » (Rm, 8,22). Cela veut dire que nous ne sommes pas au bout de notre création. Elle est toujours à venir et pourrait encore nous réserver bien des surprises. Si la création est inachevée, c'est que Dieu nous désire libres. Il ne veut pas nous créer sans nous, sans notre concours, sans notre propre participation¹⁰².

¹⁰¹ Craig STEVEN, *Vertus*, dans Laurent LEMOINE, Éric Gaziaux et Denis MÜLLER (éd.), *Dictionnaire encyclopédique d'éthique chrétienne*, Paris, Cerf, 2013, p. 2073-2093.

¹⁰² André FOSSION, *Une nouvelle fois, vingt chemins pour (re) commencer à croire*, Bruxelles & Paris, Lumen vitae, Novalis, 2004, pp. 148.

Le magnifique enseignement sur la création cité ci-dessus ne prétend nullement contredire la position de l'Église sur le mystère de la vie, mais une participation à l'œuvre créatrice de Dieu. Autrement dit, Dieu limite sa propre puissance¹⁰³, pour nous rendre partenaires libres et responsables de notre propre avenir.

Le génie propre d'André Fossion est de refuser toute condamnation de la médecine procréative, mais plutôt de faire appel au respect et à la liberté de chacun. Parce que la procréation humaine s'inscrit dans le projet de Dieu qui veut que tous les êtres humains comprennent que son amour transcende toutes les barrières, qu'il n'est limité ni dans le temps ni dans l'espace. Pour lui, c'est à travers le récit que l'homme découvre un Dieu de liberté et de vie.

Dans la continuité de nombreux auteurs sur la procréation, André Fossion met l'accent sur la liberté humaine et la collaboration avec Dieu. Autrement dit, chaque naissance, c'est Dieu qui veut entrer en relation avec l'homme en vue d'une vie partagée de bonheur commun. C'est justement cette liberté qui permet d'affirmer que tout le monde a du prix aux yeux de Dieu ou que tout le monde est digne à ses yeux. André Fossion plaide pour une éthique chrétienne de la procréation où toute humanité se sent accueillie mutuellement sur les pas de notre Père Abraham : «si Dieu nous donne ainsi d'être partenaires de notre propre création, c'est que, forcément, il limite sa propre puissance afin que nous puissions advenir à notre liberté »¹⁰⁴.

Face à certaines situations difficiles ou à la perte de la dignité, l'Église en tant mère¹⁰⁵ ne peut se soustraire à l'expérience de ses fils et filles. La meilleure manière de réagir sera d'instaurer un climat propice au dialogue avec ses fils et ses filles pour les aider à donner sens à leur vie. La théologie chrétienne catholique, malgré les dogmes, ne saurait être indifférente aux maux et blessures de sa société. Elle doit s'efforcer de comprendre les données de la science pour tenir un discours objectif, cohérent et sensé aux hommes et aux femmes de notre temps par exemple à propos de la dignité de la personne humaine.

Par rapport à cette question de la dignité humaine, le Magistère de l'Église catholique remet en cause toutes les forces d'oppression et de déshumanisation. Parce que le magistère définit la conscience comme « le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul

¹⁰³ Remarque. Nous faisons cette interprétation en appuyant sur les notes de cours intitulé, *Exégèse de l'Ancien Testament (littérature narrative)* de professeur André WENIN, à l'université catholique de Louvain du inédit, 2015-2016.

¹⁰⁴ André FOSSION, *Une nouvelle fois, vingt chemins pour commencer à croire*, p. 149.

¹⁰⁵ CATECHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, (CEC, n° 36).

avec Dieu et où sa voix se fait entendre »¹⁰⁶. Si on reste fidèle à cet enseignement tous les êtres ont du prix aux yeux de Dieu, parce que le droit canonique reconnaît à chaque personne humaine de se laisser guider par sa conscience même en matière morale. Par conséquent, tout acte d'oppression et de servitude au nom d'un quelconque principe n'ont plus droit de cité dans les communautés humaines.

On peut se référer à cette phrase très importante du pape François qu'un « couple qui aime et procréé est la vraie « sculpture » vivante (non pas celle de pierre ou d'or que le Décalogue interdit), capable de manifester le Dieu créateur et sauveur »¹⁰⁷. Dans cette exhortation apostolique, l'actuel l'évêque de Rome est revenu à plusieurs reprises sur certains défis dans une vie de mariage. En attirant l'attention sur ce qu'il y a de plus profond et de plus élémentaire dans une vie de couple : « nous devons trouver, les mots, les motivations et les témoins qui nous aident à toucher les fibres les plus profondes des jeunes, là où ils sont le plus capables de générosité, d'engagement, d'amour et même d'héroïsme, pour les inviter à accepter avec enthousiasme et courage le défi du mariage »¹⁰⁸. A propos des défis, le pape François envisage de nouvelles perspectives pour des couples. En cela, l'enseignement de souverain pontife est bien conforme à la tradition judéo-chrétienne citée plus haut sur la procréation humaine.

Concernant ce dernier point de vue, essentiellement le défi de l'infertilité ou de la stérilité pour des jeunes couples, d'autres penseurs à l'instar de Charles Delhez dans son ouvrage intitulé : *Nouvelles questions sur la foi*, affirme que :

Pour un couple qui désire un enfant, apprendre qu'il ne pourra en concevoir est une terrible souffrance. Qui n'a pas projeté sur sa propre descendance ses rêves inaboutis ? L'enfant, c'est l'avenir déjà présent, la tradition familiale qui se perpétue, la vie qui se transmet de génération en génération. Devoir renoncer à donner la vie à un enfant, c'est pour beaucoup perdre le sens même de l'existence. Cette annonce est particulièrement douloureuse pour la femme. En effet, au-delà de l'absence de l'enfant, elle vit très péniblement le fait de ne jamais vivre une grossesse et de mettre un petit au monde¹⁰⁹.

De ce qui précède, il apparaît clairement que l'homme est appelé à assumer une certaine responsabilité dans le mystère de la procréation. Il s'agit d'abord de sa réponse, par rapport à

¹⁰⁶ CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale. L'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et spes* (GS n° 16).

¹⁰⁷ PAPE FRANÇOIS, Exhortation apostolique post-synodale sur l'amour dans la famille, *Amoris laetitia*, p. 27. (AL, n° 11).

¹⁰⁸ *Idem*, pp. 45-46. (AL, n° 40).

¹⁰⁹ Charles DELHEZ, *Nouvelles questions sur la foi*, Namur & Paris, Fidélité, Racine, Cerf, 2001, p. 228.

son oui vis-à-vis de lui-même et de la signification qu'il veut donner à son geste, c'est-à-dire, celle qui se découvre dans le dessein très aimant de Dieu Créateur ou d'une coopération responsable à la procréation humaine. Cette responsabilité est fondamentale dans une vie de couple pour accomplir la volonté divine et vivre l'imitation de l'amour et de la fécondité de Dieu en personne.

Cette tâche nécessite un discernement permanent conduisant à la confiance aux professionnels de la santé, surtout pour des questions directement liées à des problèmes médico-sociaux complexes telles que : l'infertilité ou stérilité, etc.

Cette réflexion de Charles Delhez nous montre clairement que l'existence humaine est faite de situations-limites, de pesanteurs dont les racines se situent soit en l'homme lui-même, soit dans l'environnement immédiat dans lequel il déploie son existence. Comme on a déjà eu l'occasion de le mentionner, beaucoup de couples infertiles souffrent de ces pesanteurs, et il y en a qui perdent le courage de placer toute leur espérance en Dieu, de croire à ce que Jésus Christ soit capable de les en délivrer. Cela constitue dès lors un blocage assez pernicieux.

En général, les difficultés qui naissent de soi ou de l'autre, sont toujours susceptibles de créer un climat de mépris et de suspicion entre les hommes. Ledit climat rend parfois difficile la communion entre les époux. D'où, l'idée de recourir à la médecine procréative pour rétablir des relations fragilisées par l'absence d'enfant.

La place de l'enfant dans la société actuelle est souvent mal posée, parce qu'on considère d'ordinaire du seul point de vue sociologique : on parle plus de l'économie. Or on oublie d'autres aspects importants la réalisation de soi comme être humain, mais surtout la transmission de la vie qu'on a reçue d'un autre, qu'on doit s'efforce autant que possible de transmettre. Sur ce dernier point reprenons ici l'interrogation Stéphanie Bocart et Louise Vanderkelen dans le journal *La libre* :

Pourquoi notre société plus ouverte et tolérante demeure-t-elle aussi codifiée, avec des chapitres à écrire dans l'existence de chacun ? Voici la réponse : « Une société ne peut pas fonctionner sans normes : il y a des normes qui définissent ce qui est normal et ce qui l'est un peu moins ». Sauf que la théorie officielle dit qu'il n'y a pas de normes. Surtout, ces normes ne sont pas obligatoires, impératives. Néanmoins, elles sont discrètement, secrètement très agissantes, surtout dans certains contextes où l'entourage est imprégné de ces normes et trouve qu'on devrait les respecter¹¹⁰.

¹¹⁰. <http://www.lalibre.be/actu/france/presidentielle-francaise-decouvrez-les-ultimes-sondages-parus-avant-ce-dimanche-58f9daccdd70e80512fbd23c>, Quid n° 15 supplément Hebdomadaire du 21 avril 2017, en ligne (consulté le 24 avril 2017).

Dans cette même ligne, mais, surtout pour des couples stériles le jésuite et sociologue belge Charles Delhez faisait observer que la stérilité est une terrible souffrance. Comme sociologue, il envisage une réconciliation pour rétablir l'amitié brouillée par l'absence d'un enfant. Pour sortir de cette souffrance il suggère : « la présence amicale et discrète de l'entourage, la rencontre de personnes ayant vécu semblable épreuve, le soutien de la prière personnelle et d'un groupe sont quelques moyens parmi d'autres pour entamer ce qu'on appelle le deuil de l'enfant biologique, c'est-à-dire l'acceptation de sa situation »¹¹¹.

Dans ce cadre de notre travail, cette présence peut s'exprimer par l'aide médicale des professionnels de la santé. Or, dans le Magistère de l'Église catholique, on peut certes recourir à la procréation médicalement assistée, mais dans le respect d'une exigence fondamentale de la procréation naturelle. C'est-à-dire l'unique voie de la procréation "voulue" par le Créateur. Voici un extrait de l'enseignement de l'Église catholique :

Le Magistère tient à encourager et à exprimer sa confiance envers ceux qui considèrent la science comme un précieux service pour le bien intégral de la vie et pour la dignité de chaque être humain. C'est avec espoir que l'Église regarde donc la recherche scientifique, et souhaite que de nombreux chrétiens se dédient à la promotion de la biomédecine pour témoigner de leur foi¹¹².

L'affirmation ci-dessus exprime la position de l'Église sur la médecine procréative. Or, si on s'en tient à la sainte Écriture, notamment le récit de la création dans la Bible, Dieu a confié à l'homme la mission de continuer la création. L'ensemble du premier chapitre du livre de la Genèse montre le lien fort entre Dieu et l'homme dans le processus de la procréation. Sur ce sujet, André Fossion insiste sur la responsabilité divine et sur la responsabilité humaine dans le processus du salut. En des termes clairs : « si la science et la foi appartiennent ainsi à des ordres différents, néanmoins, elles ne sont pas étanches. Elles peuvent se rencontrer, en se mettant l'une l'autre en perspective, non point de manière conflictuelle, mais de manière coopérante dans le respect de leur ordre propre et de leur démarche spécifique »¹¹³.

¹¹¹ Charles DELHEZ, *Nouvelles questions sur la foi*, pp. 228-229.

¹¹² CONGREGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, Instruction *Dignitas personae* sur certaines questions de bioéthique, (8 septembre 2008).

¹¹³ André FOSSION, *Une nouvelle fois, vingt chemins pour commencer à croire*, Bruxelles & Paris, Lumen vitae, p.61.

3.2. *Difficulté de se conformer à l'enseignement moral de l'église*¹¹⁴

Suite à cette approche anthropologique, philosophique et théologique, nous aborderons la deuxième partie qui est celle de la difficulté de se conformer à l'enseignement de l'Église par rapport à la possibilité qu'offre aujourd'hui la médecine procréative.

En effet, grâce aux progrès spectaculaires de la science, ces dernières décennies, la médecine est en grande évolution. Formulé autrement, on peut dire que la médecine moderne maîtrise le processus complet de la génération de la vie ainsi que de son transfert dans un cadre "purement artificiel" pour éviter certaines maladies ou prédispositions à une maladie.

Ces avancées scientifiques sont considérées comme une chance pour l'humanité en général et en particulier pour les personnes touchées par l'infertilité et la stérilité. Autrement dit, la science se dit assurément compétente de résoudre avec efficacité les soucis des couples confrontés empiriquement aux problèmes de l'infertilité, de la stérilité.

La médecine offre diverses possibilités pour pallier la stérilité humaine, des possibilités inouïes en faveur de la procréation médicalement assistée. De nos jours, la procréation médicalement assistée n'est pas une simple question de désir, mais elle vise à faire participer au projet de Dieu.

Mais ce contrôle quasi-absolu du mystère de la procréation humaine est vu par les responsables de l'Église comme une main-mise sur la vie. Pour eux, le progrès bouscule les certitudes religieuses et les repères traditionnels, notamment en ce qui concerne la procréation humaine.

Nous tenterons de montrer, dans la suite de notre réflexion, comment, moralement et théologiquement, le progrès de la science pourrait ne pas être en opposition avec l'enseignement de l'Église en lien avec le récit de la création et la notion de la dignité de la personne humaine.

Commençons par la notion de la dignité de la personne. C'est un des éléments qui revient régulièrement dans les documents du concile Vatican II. Et, si on s'en tient à l'enseignement de ce Concile, cette notion n'est pas liée à un quelconque mérite moral ou pratique religieuse, mais simplement au bien-être de l'homme en matière d'accès aux biens de première nécessité et à des libertés civiles et politiques, etc.

¹¹⁴ Nous faisons cette mise au point avec le document de la CONGREGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, Instruction *Donum vitae*, « Le médecin est au service des gens et de la procréation humaine : il n'a pas le droit de disposer d'elle ni de décider à leur sujet. L'intervention médicale est respectueuse de la dignité des personnes quand elle vise à aider l'acte conjugal, pour en faciliter l'accomplissement, soit pour lui permettre d'atteindre sa fin une fois qu'il a été accompli normalement » (DV, n° 24).

Le concile Vatican II va jusqu'à citer l'extrait du récit de la création pour exprimer cette notion. « La Bible, en effet, enseigne que l'homme a été créé "à l'image de Dieu", capable de connaître et d'aimer son créateur, qu'il a été constitué seigneur de toutes les créatures terrestres, pour les dominer et pour s'en servir, »¹¹⁵ L'acte de création implique plusieurs dimensions et facteurs citons entre autres la liberté, la responsabilité, l'amour et la confiance.

Pour le dire autrement, Dieu en nous créant libre, et en nous envoyant son unique Fils, il veut faire de nous ses partenaires pour participer à la création nouvelle en signe d'amour. Comme le dit saint Jean, Dieu est amour, « Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne se perde pas, mais ait la vie éternelle. Car Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour juger le monde, mais pour que le monde soit sauvé par lui ». (*Jn* 3,16-17).

Le Nouveau Testament n'apporte pas d'élément nouveau par rapport à ce que nous trouvons déjà dans l'Ancien Testament. À la différence du rituel juif de sacrifice, se dessine, dans les évangiles, l'enseignement sur les vertus autour de la figure de Jésus lui-même. Le Christ, lui-même Fils unique du Père, n'a pas eu peur de dénoncer publiquement les égarements des oppresseurs de son temps. Pour lui, toute situation déshumanisante est inadmissible et vouée à la critique.

Lorsqu'on lit l'Évangile de saint Luc, au cœur du message du Christ, il y a un appel constant à la conversion, qu'on peut traduire comme l'intervention décisive de Jésus dans l'histoire des hommes en son temps. Jésus exige de ses disciples un changement d'attitude et de perspective, nous dit Luc : « si votre justice ne surpasse pas celle des scribes et des Pharisiens, vous n'entrerez pas dans le Royaume des Cieux. » (*Lc* 7,20). D'après saint Luc, Jésus nous dit : « Ne jugez pas, afin de n'être pas être jugés, car du jugement dont vous jugez on vous jugera, et de la mesure dont vous mesurez on mesurera pour vous ». (*Lc* 7,1-2).

D'ailleurs dans d'autres passages de son évangile, Luc attribue explicitement le titre de prophète à Jésus (*Lc* 7, 16.39; 24,19).

En général, la figure de prophète signifie celui qui dénonce les mauvaises habitudes et prône le changement dans la société. Un exemple la parabole du bon samaritain. (*Lc* 10,29-37). Ce qu'on peut retenir de cette parabole du bon samaritain, c'est que Jésus, par ses actions

¹¹⁵ CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale. L'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et spes* (GS, n° 12).

et gestes, abolit toutes les frontières qui séparent les hommes de son époque : ce qu'on pourrait qualifier comme une transgression¹¹⁶ de la loi politico-religieuse.

Pour le dire autrement, la transgression ou l'intervention de Jésus auprès des hommes et des femmes de son temps eut un effet positif qui permit aux opprimés de voir venir la lueur dans leur vie et de prendre à bras le corps leur destinée et celle des autres. Le Christ, leur appui, est passé lui-même par le chemin de la souffrance, et Paul dit clairement que c'est par pur amour qu'il peut agir ainsi pour ceux qui souffrent. En effet, « Dieu s'est livré, abandonné à la honte du péché humain et de la mort, afin que cette honte soit définitivement ôtée de l'homme. »¹¹⁷ Pour paraphraser Yves Congar « le peuple appelé par Dieu à porter au monde une promesse de salut dans laquelle on retrouvera les deux valeurs d'intégrité (vie épanouie et victorieuse du mal) et d'unité ou de communion fraternelle »¹¹⁸.

Allant dans le même sens de cette dernière citation, le jésuite français Alain Thomasset s'est magnifiquement exprimé sur ce point :

La fréquentation de l'évangile nous invite à changer notre perception du monde. Les paraboles de Jésus en sont un bon exemple. Elles nous invitent à voir le monde avec les lunettes du Royaume de Dieu. Pour changer le monde et le rendre conforme au Royaume, il faut changer de lunettes. La parabole du bon samaritain (Lc 10,29-37) est un bon exemple de paradigme de la perception et de la cécité. L'histoire que Jésus raconte cherche à répondre à la question du scribe : « Et qui est mon prochain¹¹⁹ ?

Dans un autre extrait, saint Luc nous présente encore Jésus dans la synagogue de Nazareth s'appropriant les mots du prophète Isaïe : « L'Esprit du Seigneur (...) m'a conféré l'onction pour annoncer la Bonne Nouvelle aux pauvres, Il m'a envoyé proclamer aux captifs la libération et aux aveugles le retour à la vue, renvoyer les opprimés en liberté, proclamer une année de grâce par le Seigneur » (Lc 4,18-19).

L'évangéliste Matthieu abonde dans le même sens. Pour lui, c'est par rapport à cet engagement que chacun sera jugé (cf. Mt 25, 40-44). Autrement dit, chez saint Matthieu également, l'engagement en faveur des plus vulnérables est au cœur du ministère du Christ.

¹¹⁶ Remarque : J'emprunte ce concept de "transgression" de l'article de Dominique Jacquemin intitulé : *L'euthanasie : un lieu pour le théologien ?* Dans : Dominique JACQUEMIN, Céline EHRWEIN NIHAN, et al., (dir.), Éric GAZIAUX, *Paroles de foi et réalités éthiques. Quelles voies et quelles voix ?* Namur, Éditions jésuites, 2016, p. 25.

¹¹⁷ Karl BARTH, *Petit commentaire de l'Épître aux Romains*, Paris, Labor et Fides, 1972, p. 101.

¹¹⁸ Yves CONGAR, *Cette Église que j'aime*, Paris, Cerf, 1968, p. 84.

¹¹⁹ Intervention pour les assises des EDC 2016 : « dirigeant dérangeant » Pour devenir dérangeant, accepter d'être bousculé Alain THOMASSET, sj Centre Sèvres- Facultés Jésumes de Paris en ligne, <http://www.lesedc.org/sites/default/files/files/Thomasset-Intervention%20Assises-des%20EDC-v2.pdf>, (consulté le 2 avril 2017).

On voit Jésus qui s'identifie avec les plus faibles et les plus démunis : « tout ce que vous aurez fait à l'un de ses petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait » (Mt 25,40).

J'aime beaucoup cette interprétation de Paul, être au Christ fait du chrétien une personne nouvelle et une création nouvelle. Le baptême au Christ abolit toutes les différences et discriminations ethniques, sociales et même sexuelles (cf. Ga. 3,28) et restaure l'humanité dans sa dignité et relation originelles avec Dieu.

Bref l'enseignement de Jésus bouscule les convictions bien ancrées de ses interlocuteurs. Il va à l'encontre de certaines pratiques qui ne respectent pas la dignité de la personne humaine. En son temps, Jésus a proclamé l'abolition des frontières sociales qui contribuent à l'oppression et à la discrimination des plus faibles.

Ce souci de défendre les plus faibles est tellement fort chez les premières communautés chrétiennes que l'indifférence face à ceux qui sont dans le besoin est condamnée dans la littérature apostolique (cf. Jc 2, 15-16).

Ce qui revient à dire que la mission principale de l'Église dans le monde est de lutter contre toutes les formes de discrimination sociale, économique, politique, religieuse, et morale etc.

Sur ce dernier point, dans son livre intitulé : *J'aimerais vous dire. Entretien avec Dennis Gira*, Monseigneur Albert Rouet a répondu d'une manière lumineuse aux questions de Dennis Gira sur la vérité morale. Voici un extrait de l'entretien :

Beaucoup de catholiques souffrent de la manière dont on parle de la morale, au sein de l'Église. Tout semble un peu trop clair, comme s'il y avait une vérité morale indiscutable parce qu'elle serait vraiment conforme au réel, comme si leur vécu était en quelque sorte moins réel. Qu'en pensez-vous¹²⁰?

Voici la réponse de Monseigneur Albert Rouet

Je suis convaincu qu'on ne peut pas présenter la vérité morale, comme si cela permettait à la conscience d'esquiver ses responsabilités. Il serait immoral en effet, d'enlever le choix et la décision de l'acte posé. Une vérité morale qui est totalitaire est une vérité qui sort de la morale et se transforme en imposition. La morale dépasse l'imposition. Elle est dans le domaine de choix et elle met de la lumière. Cela étant, il me semble que l'imposition fondamentale dans l'Évangile n'est pas entre le bien et le mal. C'est nous qui lisons les choses de cette façon. L'imposition, dans l'Évangile, se tient entre ouverture et fermeture. On constate que des gens

¹²⁰ Albert ROUET, *J'aimerais vous dire. Entretien avec Dennis Gira*, Paris, Bayard, 2009, p. 130.

peu moraux suivent le Christ et que des gens très moraux ne le suivent pas; tout comme des gens très moraux suivent le Christ et des gens immoraux ne le suivent pas!¹²¹

Répondant par la suite à cette même question, Monseigneur Albert Rouet déclare que: «ce n'est pas en bien et en mal que réagit l'Évangile, mais en capacité d'accueil ou de fermeture ; parce qu'on peut avoir une vie morale et être fermé, ce qui nous montre que la vérité morale n'est pas seule en cause pour la qualité d'une vie»¹²². Si on reste dans la même ligne de Monseigneur Albert Rouet, il sera imprudent d'affirmer que les techniques de la procréation médicalement assistée sont immorales.

Certains spécialistes, à l'instar de Jacques Testart qui s'intéresse à l'aspect biologique, expliquent que la reproduction humaine est une question complexe qui mérite une analyse sérieuse. Pour le dire autrement, la société ne doit pas négliger les raisons ou les motifs qui poussent certains couples à recourir à la médecine procréative.

Laurent Ravez dans son livre déjà cité plus haut insiste sur cet aspect de la souffrance des patients. L'auteur a déploré les critiques anti-techniques et toutes les formes de pensée idéologique autour de la procréation médicalement assistée pour arriver à un équilibre¹²³. Pour lui, il est vrai que la procréation médicalement assistée présente quelques inconvénients, cependant on ne peut la qualifier d'immorale. Autrement dit, un éthicien ne saurait rester indifférent ou insensible au bien que cette intervention procure aux couples infertiles. En général, le choix de la médecine procréative porte toujours sur la défense de la dignité de la personne. Ce qui convie les théologiens et les éthiciens à savoir s'intéresser à la procréation médicalement assistée en se mettant toujours du côté du faible, pour éviter ainsi de sombrer dans le silence.

Le théologien ne doit pas s'éloigner des réalités terrestres de ses contemporains. Il doit avoir le souci de franchir certaines barrières dogmatiques pour être véritablement au service de la vie et de l'épanouissement de l'homme à l'exemple du Christ. Le rôle de la théologie de la communauté chrétienne est de rendre les hommes joyeux et fraternels comme le Christ. Pour être juste, citons Jean Desclos: «La théologie apparaît comme un service de tout le Peuple de Dieu dans sa recherche de compréhension de l'Unique Vérité. Elle est donc l'œuvre de toute l'Église et pour toute l'Église »¹²⁴.

¹²¹ *Idem*, pp. 130-131.

¹²² *Ibidem*.

¹²³ Laurent RAVEZ, *Les amours auscultées, une nouvelle éthique pour l'assistance médicale à la procréation*, p. 344.

¹²⁴ Jean DESCLOS, *Une morale pour la vie*, Montréal & Paris, Éditions paulines, 1992, p. 115.

Un discours éthique sur la procréation médicalement assistée doit être animé d'un esprit qui doit imprégner toutes les dimensions de la vie. Le théologien ne doit pas tenir un discours désincarné de la réalité de son peuple. C'est-à-dire un discours incompréhensible, comme s'il était un extra-terrestre. Formulé autrement, un discours théologique doit contenir toutes les réalités des hommes et des femmes de notre temps.

Sur ce point, depuis le concile Vatican II, l'Église nous a appris une attitude équilibrée : ni surévaluer l'aspect divin, ni surestimer l'aspect humain, c'est à dire le monde des hommes. En témoigne cette déclaration du concile Vatican II :

Mû par la foi, se sachant conduit par l'Esprit du Seigneur qui remplit l'univers, le peuple de Dieu, lui mû par la foi, doit s'efforcer de discerner dans les événements, les exigences et les requêtes de notre temps, auxquels il participe avec les autres hommes, quels sont les signes véritables de la présence ou du dessein de Dieu¹²⁵.

C'est pourquoi dans son chapitre intitulé : *Quelques repères éthiques pour l'assistance médicale à la procréation*, Laurent Ravez a mis en cause l'absence de la considération pour la souffrance des couples stériles des auteurs critiques à l'égard de la procréation médicalement assistée.

Selon Laurent Ravez : «la souffrance exprimée par les couples infertiles peut légitimer une prise en charge médicale (...). En effet, tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin aux techniques de procréations médicalement assistée reconnaissent que la stérilité crée chez les personnes qui sont victimes un état de souffrance et de stress qui peut s'avérer particulièrement grave et handicapant »¹²⁶.

Le biologiste français Jacques Testart abonde dans le même sens, mais lui prône un « élargissement de la prise en charge des façons d'engendrer, du contrôle des bonnes naissances, de la surveillance des bons comportements (..). Car la procréation médicalisée arraisonne progressivement une clientèle élargie au regard des situations prévues par la loi. »¹²⁷

Pour l'Église catholique, le problème de la procréation se pose à deux niveaux. D'une part, il y a le souci de répondre aux préoccupations des couples en usant de toutes sortes de méthodes possibles pour parvenir à cette fin. D'autre part, il y a la forte séduction par rapport à l'eugénisme. Le danger de faire recours à des techniques pour sélectionner des êtres

¹²⁵ CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale. L'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et spes*, (GS, n°11).

¹²⁶ Laurent RAVEZ, *Les amours auscultées, une nouvelle éthique pour l'assistance médicale à la procréation*, p. 338.

¹²⁷ Jacques TESTART, *Faire des enfants demain*, p. 9.

humains ou encore détruire les êtres inutiles. C'est cette peur qui a poussé l'Église catholique à faire cette déclaration :

L'Église reconnaît la légitimité du désir d'avoir un enfant, et comprend les souffrances des conjoints éprouvés par des problèmes d'infertilité. Le désir ne peut cependant passer avant la dignité de la vie humaine, au point de la supplanter. Le désir d'un enfant ne peut justifier sa production, de même que celui de ne pas en concevoir ne saurait en justifier l'abandon ou la destruction. En fait, on a l'impression que certains chercheurs, dépourvus de toute référence éthique et conscients du potentiel inhérent au progrès technologiques, cèdent à la logique des seuls désirs subjectifs¹²⁸.

Il me semble nécessaire de dire quelque chose à ce sujet. On ne peut répondre à cette question en produisant simplement des textes. Pour ma part, le Magistère de l'Église catholique devrait mettre l'homme devant sa propre responsabilité.

Le Magistère a eu à préciser que dans l'appréciation de l'agir moral humain, les critères de moralité d'un acte sont au nombre de trois : l'objet, l'intention et les circonstances. L'intention et les circonstances peuvent contribuer à excuser un acte qui pourrait être moralement condamnable. Il existe cependant une catégorie d'actes qui sont par contre moralement illicites en toutes circonstances et quelle que soit l'intention de la personne qui agit :

Or, la raison atteste qu'il peut exister des objets de l'acte humain qui se présentent comme « ne pouvant être ordonnés » à Dieu, parce qu'ils sont en contradiction radicale avec le bien de la personne, créée à l'image de Dieu. Ce sont les actes qui, dans la tradition morale de l'Eglise, ont été appelés « intrinsèquement mauvais » (*intrinsece malum*) : ils le sont toujours et en eux-mêmes, c'est-à-dire en raison de leur objet même, indépendamment des intentions ultérieures de celui qui agit et des circonstances.»¹²⁹ (VS, n°80).

Le Magistère de l'Église s'est prononcé officiellement par l'entremise de l'instruction de la Congrégation pour la doctrine de la foi « *Donum vitae* » contre la procréation médicalement assistée en vertu de son incidence sur le caractère sacramentel du mariage chrétien et de son incompatibilité avec la dignité de la personne humaine.

L'insémination artificielle se substituant à l'acte conjugal est proscrite en vertu de la dissociation volontairement opérée entre les deux significations de l'acte conjugal. La masturbation, par laquelle on se procure habituellement le sperme, est un autre signe de cette

¹²⁸ CONGREGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, Instruction *Donum vitae*, 30, I, 1 : AAS 80(1988), 79 ; *La Documentation catholique* 84(1987), p. 352.

¹²⁹ PAPE JEAN-PAUL II, Encyclique Splendeur de la vérité, *Veritatis splendor*, (6 août 1993), (VS ; n° 80).

dissociation : même quand il est posé en vue de la procréation, le geste demeure privé de sa signification unitive : "Il lui manque la relation sexuelle requise par l'ordre moral, celle qui réalise, "dans le contexte d'un amour vrai, le sens intégral de la donation mutuelle et de la procréation humaine"¹³⁰.

En analysant cette déclaration ci-dessous, l'un des aspects marquants, ce sont les pratiques morales, mon seul regret étant l'absence d'un autre aspect très important : la souffrance des couples. C'est-à-dire les fissures provoquées par l'absence de l'enfant dans une famille. Ouvrons ici une petite parenthèse : dans certaines cultures en Afrique, la meilleure prière qu'on puisse formuler à l'endroit des couples est d'avoir des enfants. Après un temps de mariage les parents et amis attendent la réalisation ou l'annonce de telles prières. Lorsque l'enfant tarde à venir, commence une période difficile, même pour des couples qui s'aiment bien à cause des regards extérieurs. En général, les couples infertiles subissent le poids du regard des autres, certains sont considérés par leurs proches comme des sous-hommes.

Le discours religieux a toujours joué un rôle non négligeable dans la promotion de la dignité de la personne. Certains pasteurs de l'Église catholique ont tendance à faire un rapprochement entre infertilité et vocation. Or, cette interprétation est fautive, parce qu'elle ne prend pas en compte l'aspect de la souffrance psychologique, sentimentale et spirituelle des couples. Pour ma part, l'infertilité d'un couple n'est pas une vocation, mais, c'est plutôt une souffrance particulièrement humiliante. Parce qu'en se mariant, ils espèrent avoir un enfant et, le texte du Magistère est clair. Pour reprendre encore les mots d'auteur sacré : « Soyez féconds, multipliez-vous, emplissez (..) » (*Gn*, 1,28), les couples chrétiens voient dans leurs enfants comme un aboutissement de leur amour voire comme une réponse méritée à leurs promesses. Pour eux, c'est Dieu lui-même qui les invite à être féconds. Ce qui revient à dire qu'on ne peut pas faire un rapprochement entre infertilité et vocation. L'Église ne doit pas chercher à consoler les couples par un tel discours. Même si elle reste sur cette ligne, je me demande si un tel discours permet une vraie recherche de la vérité éthique en solidarité avec les couples en souffrance ? Parce qu'un vrai discours devrait être pour orienter l'agir individuel et collectif. C'est-à-dire on ne peut pas forcer une personne à accepter une souffrance au nom d'une doctrine.

Le théologien doit recueillir et apprécier le contenu des préoccupations et des interrogations de son peuple. Pour le dire autrement, le "théologien comme de Dieu" c'est-à-dire celui qui tient un discours sur les réalités divines, il doit s'efforcer de recueillir les

¹³⁰ CONGREGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, Instruction *Donum Vitae*, II, (DV, n° 6).

préoccupations et les interrogations de ses contemporains pour le reformuler dans des termes simples, clairs, objectifs et scientifiquement acceptables par tous. C'est justement ce que nous avons tenté de faire comprendre tout au long de cette partie. Nous avons fait un travail de débutant en nous inspirant des travaux des autres chercheurs dans ce domaine. Leurs analyses et interprétations nous ont aidé à revoir notre propre jugement de l'éthique. En d'autres mots, nous avons choisi les vertus théologales comme outils de discernement pour tout ce qui touche l'homme en société. Cette approche nous a permis de résister à l'éthique de la condamnation et de passer à l'"éthique des vertus".

Au-delà des peurs et des préjugés, la procréation médicalement assistée doit être redécouverte par les responsables de l'Église catholique. C'est une chance et une bonne nouvelle pour les couples infertiles.

3.3. *Regard positif sur le don de la vie et de la médecine procréative (Procréation médicalement assistée)*

Après avoir exposé précédemment les possibilités techno-scientifiques, leurs atouts et leurs limites au regard de l'anthropologie chrétienne, en évoquant la doctrine et la position officielle du Magistère de l'Église vis-à-vis de ces techniques, nous nous sommes permis d'entrevoir la nécessité de concilier la science et la foi, du moins sur le terrain de la pastorale et de la souffrance des couples infertiles, afin que l'homme créé à l'image de Dieu en tire le plus grand bénéfice.

Il s'agit de voir dans quelle mesure l'éthique chrétienne et la médecine peuvent s'humaniser davantage pour correspondre au mieux à l'exigence du service de la dignité inaliénable de l'être humain et, de la procréation humaine.

Mais il s'agit aussi, dans la mesure où cela se produit, de considérer comment les valeurs morales chrétiennes peuvent concrètement rejoindre le champ scientifique des chercheurs et techniciens, des médecins et de tous ceux qui, de loin ou de près, participent à la réalisation de ce qu'on appelle «la thérapie».

Si on s'en tient à l'enseignement du Magistère sur la dignité de la personne, la procréation médicalement assistée peut, techniquement, être considérée comme une aide thérapeutique et aider à l'épanouissement du couple. Parce qu'elle contribue à restaurer et guérir un être humain.

Une pastorale de la procréation humaine devrait avoir lieu auprès des couples avec un message précis, clair et facilement intégrable. Les médecins et les couples chrétiens en quête

d'une solution appropriée au problème de leur infertilité doivent comprendre et pouvoir expérimenter qu'ils sont des « coopérateurs de l'amour du Dieu Créateur et comme ses interprètes. Ils s'acquitteront donc de leur charge en toute responsabilité humaine et chrétienne, et dans un respect plein de docilité à l'égard de Dieu, d'un commun accord et d'un commun effort, ils se formeront un jugement droit »¹³¹.

Malgré les insuffisances de certains chercheurs, l'Église doit promouvoir la recherche scientifique et technique comme une expression significative de la seigneurie de l'homme sur la création (*Gn* 1, 28), comme une ressource précieuse de l'homme à mettre positivement au service d'un développement intégral pour le bien de tous.

Cette promotion va de pair avec la reconnaissance des expériences positives et louables des chercheurs. Cette manière positive d'accueillir la techno-science n'est-elle pas précisément ce que *Donum vitae* a exprimé en ces termes :

De nombreux chercheurs se sont engagés dans la lutte contre la stérilité. Tout en sauvegardant pleinement la dignité de la procréation humaine, certains sont arrivés à des résultats qui semblaient auparavant impossibles à atteindre. Les hommes de science doivent donc être encouragés à poursuivre leurs recherches, afin de prévenir les causes de la stérilité et de pouvoir la guérir, de sorte que les couples stériles puissent réussir à procréer dans le respect de leur dignité personnelle et de celle de l'enfant à naître¹³².

Dans le même ordre d'idée, Laurent Ravez affirme que « l'assistance médicale à la procréation offre aujourd'hui des solutions à ces couples en souffrance »¹³³ Il s'est appuyé sur la déclaration de l'Instruction pour la Doctrine de la foi, publiée en 1987, qui évoque la légitimité du désir d'être parent, je le cite « désir qui peut d'ailleurs d'être plus vif encore si le couple est frappé d'une stérilité qui semble incurable, (...) »¹³⁴ Par rapport à la souffrance, le théologien moraliste Xavier Thévenot rappelle que toute souffrance est « vécue comme honteuse »¹³⁵.

Pour notre part, ces techniques, en dépit de quelques incertitudes infimes, n'offensent en rien la dignité de la procréation humaine décrite dans la première partie de notre réflexion. Malgré leurs inconvénients, les techniques procréatives font la fierté et le bonheur des couples chrétiens en désarroi. Elles peuvent faire l'objet d'une analyse approfondie au niveau

¹³¹ CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale. L'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et spes*, (GS, n°50 & 2).

¹³² CONGREGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, Instruction *Donum Vitae*, II, (DV, n°7).

¹³³ Laurent RAVEZ, *Les amours auscultés. Une nouvelle éthique pour l'assistance médicale à la procréation*, p.354.

¹³⁴ *Idem*, p. 27.

¹³⁵ Xavier THEVENOT, *La souffrance a-t-elle un sens ?* Paris, Éditions Don Bosco, 2011, p. 12.

scientifique et pastoral afin de les rendre totalement compatibles avec la doctrine chrétienne en vue d'une application pour tous les couples chrétiens qui seraient dans le besoin.

Compte tenu de l'évolution actuelle, les pasteurs de l'Église doivent cesser d'être simplement les moralisateurs intransigeants de la pratique technoscientifique pour devenir eux-mêmes participants zélés et sincères de la recherche commune visant à promouvoir la vie, la dignité de la personne humaine, la famille et non les dogmes. Sinon le discours de l'Église n'aura aucun contenu réel auprès des couples infertiles qui désirent avoir un enfant !

La procréation médicalement assistée serait-elle réellement contraire à la volonté et à sa signification typiquement humaine ?

3.4. *Le magistère et la gestion de la PMA*

Comme nous l'avons souligné plus haut, l'homme a reçu de Dieu la vie ; il a cette tâche si grande et divine de continuer la création ; il ne peut donc pas se tourner contre cette mission qui est de participer à la création. Dans toutes les cultures humaines, la vie demeure une fin ultime et mérite d'être entretenue pour sa croissance et son épanouissement.

Nous commençons notre analyse par cette mise au point de Laurent Ravez :

Pour éviter de tomber de Charybde en Scylla, face à un choix impossible entre éthique de la médecine procréative apparemment insensible à la souffrance des patients et un développement an-éthique et totalement débridé de l'AMP, j'ai fait le pari de la lucidité. Les critiques adressées à la médecine procréative sont extrêmement problématiques, mais elles génèrent néanmoins des repères éthiques qui, bien qu'eux-mêmes critiquables, sont les seuls dont nous disposions¹³⁶.

L'enjeu de cette partie est double : en premier lieu tenir un discours équilibré sur la procréation humaine, et second lieu mettre en relief la question de la souffrance des couples infertiles. Vu la complexité du sujet et son importance, l'Église doit continuer à être à l'écoute de ses fils et filles. Elle doit tenir un discours équilibré. Parce que le magistère a eu à préciser que la souffrance est un mal et, en conséquent, une réalité à combattre.

Ce que nous visons dans cette présente réflexion, ce n'est pas d'affirmer une position doctrinale, mais plutôt une éthique christique, au contact de la réalité humaine. En d'autres termes, il n'y a aucune norme absolue d'éthique chrétienne statique voire dogmatique. En

¹³⁶ Laurent RAVEZ, *Les amours auscultés. Une nouvelle éthique pour l'assistance médicale à la procréation*, p. 358.

général, le dogme n'est pas négatif en soi. Mais nous pensons que la morale christique est meilleure parce qu'elle est globalement orientée vers l'homme.

On remarque dans l'enseignement de saint Jean un discours qui prône la vie. Il pense que l'épanouissement de l'homme se trouve dans un chemin, non dans les règles. Dans ses écrits, on voit que l'évangéliste Jean insiste sur l'amour de Dieu et du prochain. Comme le dit Jean : « le chemin, la vérité et la vie » (*Jn 14, 6*).

Jean estime qu'en redécouvrant Dieu, on pourrait donner à l'homme des repères moraux. La redécouverte de Dieu intègre au moins trois dimensions, c'est-à-dire qu'elle intéresse toutes les dimensions de la vie : la voie, la réalité et l'homme.

On peut aborder la question de la procréation médicalement assistée dans l'Église catholique *ad intra ou ad extra*. L'aspect interne, on doit s'intéresser à soulager la souffrance des hommes et femmes sans les condamner, et voir ces techniques comme une chance pour les couples infertiles. De manière générale, le don de la vie s'accomplit à l'intérieur d'une histoire d'amour entre deux personnes.

En externe, la question se pose par rapport aux ressources humaines et financières. Couvrant ce dernier élément, Laurent Ravez et Jacques Testart insistent sur l'écoute et le contrôle pour éviter les dérapages. Il faut une bonne coordination de cette pratique qui consiste à mobiliser des ressources humaines et à les utiliser pour venir en aide à ceux et à celles qui sont dans le besoin. C'est justement dans ce sens qu'on lira chez Laurent Ravez, cette invitation «au respect des équilibres qui président au processus du don de la vie »¹³⁷. Il insiste sur la lucidité bienveillante à l'égard des techniques d'assistance médicale à la procréation. Ce qu'on peut retenir de Laurent Ravez dans son livre intitulé, *Les amours auscultés. Une nouvelle éthique pour l'assistance médicale à la procréation*, peut se résumer comme suit : écouter la demande ou la plainte du patient, établir un diagnostic, informer le patient et proposer une attitude thérapeutique, agir pour soigner.

Pour arriver à mettre en œuvre ces principes, on doit introduire dans le programme de la formation en médecine une bonne connaissance des sciences humaines, notamment la psychologie, la sociologie, et l'anthropologie religieuse, pour aider les professionnels de la santé à prendre de bonnes décisions qui engagent toute humanité.

¹³⁷ Laurent RAVEZ, *Les amours auscultés. Une nouvelle éthique pour l'assistance médicale à la procréation*, p. 364.

CONCLUSION PROVISOIRE

Au terme de notre réflexion, il convient de retenir que l'homme en tant que sujet moral est un être fondamentalement libre tourné vers Dieu. Il est « créé à l'image et à la ressemblance de Dieu, qui, dans sa liberté, lui a confié la création (Gn 1,27).

Nous avons interprété cette liberté de Dieu comme une option fondamentale pour le Bien de l'homme. Une sorte d'interdépendance entre Dieu et l'homme dans le processus de la procréation humaine. On est frappé de l'écart entre le récit de la création et certains discours officiels de l'Église catholique. Sauf, le concile Vatican II qui déclare l'homme comme « la seule créature sur la terre que Dieu a voulue pour elle-même »¹³⁸, elle est dotée d'une âme « spirituelle et immortelle »¹³⁹, d'intelligence et de volonté, elle est fondamentalement, « dès sa conception, ordonnée à Dieu et destinée à la béatitude éternelle »¹⁴⁰.

Par ailleurs, la constitution pastorale *Gaudium et spes* réitère que la personne humaine poursuit sa perfection dans la « recherche et l'amour du vrai et du bien »¹⁴¹.

Pour le dire autrement, la personne humaine est dotée d'une liberté véritable qui est en lui, « le signe privilégié de l'image divine »¹⁴². Enfin, nous avons montré que par la conscience, l'homme connaît la voix de Dieu et que, par elle résonne l'exigence « d'accomplir le bien et d'éviter le mal »¹⁴³.

Depuis le concile Vatican II jusqu'à nos jours, la théologie chrétienne insiste plus sur la vertu théologale : la charité. C'est-à-dire une disposition naturelle en tout être humain. Selon Bernard Häring l'homme « est sans cesse appelé à donner une réponse à Dieu à travers toute l'orientation de sa vie vers Dieu comme fin dernière »¹⁴⁴. Pour lui, l'option fondamentale au bien s'exprime dans l'amour inconditionnel de Dieu et du prochain.

Cette analyse de Bernard Häring rejoint l'enseignement de saint Jean sur l'amour : « il n'est de plus grand amour que celui-ci : se dessaisir de sa vie pour ses amis ». (Jn 15, 13). D'après l'évangéliste Jean, Jésus est « venu pour qu'ils aient la vie, et qu'ils l'aient en abondance » (Jn 10,10). Cette parole de saint Jean vient confirmer ce que nous avons tenté de

¹³⁸ CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale. L'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et spes*, (GS, 24, § 3).

¹³⁹ *Idem*, (GS, n°24).

¹⁴⁰ CATECHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, (CEC, n°1703).

¹⁴¹ *Idem*, (GS, n° 15, § 2).

¹⁴² *Idem*, (GS, n° 17).

¹⁴³ *Idem*, (GS, n° 16) ; Voir aussi, Thomas D'AQUIN, *Somme Théologique*, Ia-IIae, q. 94, art. 4 et 5 ; ou Alain THOMASSET, *Interpréter et Agir : jalons pour une éthique chrétienne*, Les Editions du Cerf, Paris, 2011, p. 186.

¹⁴⁴ Bernhard HÄRING, *Libres dans le Christ*, t.1, Paris, Les Editions du Cerf, 1998, p. 197.

défendre tout au long de cette étude. C'est-à-dire l'invitation à continuer la création, à la perfectionner, et à la respecter. Pour nous, la procréation médicalement assistée peut dans certains cas, être une solution pour des couples infertiles. La médecine procréative apparaît comme la clé de voûte pour avoir un enfant pour des couples infertiles. Autrement dit, la technique peut devenir le lien de médiation entre couple et médecin. En scrutant attentivement toutes les techniques, nous nous sommes rendu compte du rôle combien difficile le médecin et le couple doivent jouer pour espérer avoir un enfant. Le soutien que le théologien peut apporter à l'Église et à toute humanité, c'est tenir un discours objectif et sensé à ses contemporains.

Pour recevoir ou transmettre la vie, il y a deux mouvements : le mouvement de l'homme vers Dieu et de Dieu vers l'homme. Pour reprendre le sous-titre du livre de Dominique Jacquemin : « Aimer, être aimé, se laisser aimer »¹⁴⁵. C'est-à-dire être accueilli inconditionnellement sans retour.

¹⁴⁵ Dominique JACQUEMIN, *Vers une éthique pour la famille. Aimer, être aimé, se laisser aimer*. Titre de l'ouvrage : page de garde.

CONCLUSION GENERALE

Nous sommes au terme de notre travail. Faut-il conclure un travail de recherche sur la procréation médicalement assistée, les enjeux éthiques et théologiques ? Comment le faire quand on a le sentiment d'avoir à peine commencé à déblayer le terrain pour une étude approfondie sur cette question ?

Nous avons entrepris cette étude sur deux approches de la procréation humaine, celle des penseurs moralistes laïcs engagés et celle de l'Église catholique, espérant par-là élargir le débat sur les techniques de la procréation médicalement assistée. Dans la première partie de notre travail nous nous sommes inspirés des réflexions de Laurent Ravez et du biologiste français Jacques Testart.

Comme notre préoccupation principale dans cette étude a été d'analyser les enjeux éthiques et théologiques du recours aux techniques de la procréation médicalement assistée, il nous a semblé que nous pouvions nous appuyer sur les approches réflexives de ces deux auteurs. Il était intéressant pour nous de voir combien, tout en partant de l'expérience de la souffrance des couples infertiles, ces auteurs arrivent à postuler une possible procréation médicalement assistée, sans faire du médecin un pourvoyeur d'enfants ou un maître absolu de la vie. Nos deux auteurs prenaient soin d'expliquer chaque cas d'infertilité ou de stérilité. Leurs démarches nous ont semblé être le chemin approprié pour penser les conditions de possibilité d'une procréation médicalement assistée.

Il était aussi notable de voir que Laurent Ravez et Jacques Testart partageaient tous deux d'une conception de l'homme et de la société pour construire leurs théories respectives. Nous avons vu que l'homme était envisagé comme un être rationnel et une personne morale, toujours et déjà en société ou en rapport avec autrui, jamais comme un simple individu sur une île isolée. Lorsqu'on lit Laurent Ravez, il ne fait jamais mention d'individu isolé. Même s'il parle d'individu, il précise qu'il s'agit d'une personne dans une société et à une époque bien déterminée.

Par rapport à la liberté individuelle, nous avons vu chez Jacques Testart que la liberté concernait chacun en tant qu'individu et que l'égalité concernait les conditions sociales de tous. Autrement dit, chez Jacques Testart, nous avons retrouvé la liberté comme premier principe qui permet à chaque être humain de décider et d'orienter sa vie dans un groupe social.

Notre analyse s'est inscrite dans ce courant rationnel et critique à l'opposé de la position traditionnelle de l'Église catholique qui interdit le recours à la médecine procréative. En critiquant la position traditionnelle de l'Église, notre travail a voulu tout simplement rappeler que la lutte contre les injustices sociales devrait aussi faire l'objet d'études approfondies en tenant compte des phénomènes naturels comme l'infertilité et la stérilité.

Considérant l'apport de la médecine moderne pour soulager ou restaurer la vie humaine grâce à la mise en pratique de certaines techniques, il nous a semblé important d'élargir une réflexion approfondie et objective de la nécessité de la biotechnologie pour soulager la souffrance des couples infertiles.

Nous avons vu qu'en interdisant simplement l'accès à la médecine procréative, au nom de la doctrine, le message évangélique perd sa saveur et son contenu à propos de la notion de la charité et de la fraternité, qui sont des "vertus théologiques".

Nous avons signalé aussi que dans l'union matrimoniale le Magistère inscrit la procréation comme un bienfait de cette union. Ce qui revient à dire que tout couple chrétien doit bénéficier du bienfait du mariage.

Pour des couples infertiles qui désirent avoir un enfant, mais qui ne le peuvent pas en raison d'infertilité ou de stérilité, l'Église doit prendre en compte leurs préoccupations. Elle doit être attentive à la demande de ces couples. C'est-à-dire, développer des structures hospitalières qui soient à l'avantage de chaque couple et en particulier des couples infertiles. Cette étude, nous a permis de revoir notre position sur les questions éthiques, voire, sous deux angles : éthique de l'autonomie et éthique de la vulnérabilité.

Ce qui nous a amené à postuler une éthique de la procréation médicalement assistée. Nous avons présenté la procréation médicalement assistée actuelle comme un problème de santé publique. Nous y avons vu aussi des avantages significatifs par rapport à la souffrance humaine des couples infertiles.

Même si certaines pratiques présentent des risques au regard du droit à la sélection des espèces, il sied de signaler que la procréation médicalement assistée s'est effectivement avérée avantageuse pour de nombreux couples infertiles. Pour le dire autrement, face à la stérilité et l'infertilité de tant de couples dûment mariés, la technique offre aujourd'hui des possibilités inouïes parmi lesquelles la FIVETTE homologue et hétérologue, l'insémination artificielle homologue et hétérologue, les techniques de procréation artificielles intracorporelles (le GIFT, le LTOT, le DIPI, et l'ICSI), la microchirurgie, etc. La réussite de

ces expériences ouvre d'autres horizons de fraternité que n'avons pas pu exploiter, compte tenu des objectifs limités que nous nous sommes assignés.

Mais pour l'Église catholique, en cas d'absence d'enfant dans une vie de couple, l'essentiel ne consiste pas simplement à résoudre la stérilité à tout prix, c'est-à-dire, même au risque de bafouer la dignité de la personne humaine. Pour elle, toutes ces techniques précitées ne conviennent pas pour les couples chrétiens parce qu'elles ne respectent pas le processus naturel.

Pour le dire autrement, la biotechnologie ne respecte pas toujours la personne humaine. Pour être précis, la relation conjugale est irremplaçable, et la dignité de l'enfant tient au fait qui reste fruit de l'amour ou don de Dieu. Sur la question précise de l'élargissement des techniques de procréation médicalement assistée comme une question de la santé publique, l'argument que le Magistère de l'Église catholique met en avant pour interdire ce recours à la médecine procréative est le respect du droit de l'enfant. Pour le Magistère de l'Église, l'enfant à naître doit être accueilli et protégé par la société. Autrement dit, l'Église a le souci de protéger le plus petit et le plus vulnérable.

Mais ce qu'il faut retenir, c'est que le Magistère de l'Église catholique ne considère pas la science comme intrinsèquement mauvaise et que tout ce qu'elle propose n'est pas forcément contraire à la doctrine de l'Église.

Au niveau de l'Église catholique, la médecine moderne est vue positivement comme au service du développement intégral de l'homme. Nous l'avons déjà souligné plus haut, l'Église catholique loue le travail des médecins et se félicite de leurs efforts pour soulager les hommes. Le souci d'un médecin dans son "laboratoire", réside dans sa volonté de mettre en œuvre une technique qui lui permettra de venir en aide à la personne qui souffre en face de lui. Pour reprendre les mots du député républicain Jean Leonetti, lui-même médecin et inspirateur des dernières lois de bioéthique, dans le journal *La Croix-mardi 28 Mars 2017* : « le médecin est dans l'action, il aspire à mettre en œuvre une technique lorsque celle-ci existe et lui permet de venir en aide à la personne qui souffre en face de lui », décrypte-t-il. Toutefois, poursuit l'élus, la démarche pose deux difficultés : « d'une part, la médecine ne peut être le régulateur de ses propres pratiques, d'autre part, il répond à une demande individuelle mais sa réponse engage les valeurs de collectives d'une société »¹⁴⁶.

¹⁴⁶ <http://www.la-croix.com/Newsletter/Journal-La-Croix-du-mardi-28-mars-2017>, en ligne (consulté le 4 avril 2017).

Pour l'Église catholique, le médecin ne peut pas être le régulateur de ses expériences. C'est pourquoi toutes les techniques ne sont pas admises parce qu'elles n'intègrent pas le respect de la volonté divine et semblent contourner une certaine vision du mariage.

Mais qu'on entend par la volonté divine ? Quel est le critère fondamental pour reconnaître la volonté de Dieu pour un couple frappé par l'infertilité ? D'où une nécessité impérieuse pour l'Église de s'engager dans la pastorale des couples pour le bonheur des couples chrétiens meurtris par la souffrance de la stérilité et l'infertilité. Mais la pastorale, à laquelle cette étude aboutit, va au-delà, pour exiger au nom même de la réclamation doctrinale de l'Église, un engagement concret en faveur de la médecine procréative et de la recherche scientifique en son sein. Autrement dit, l'Église en tant que mère ne peut se soustraire à la souffrance de ses fils et filles. Pour ce cas précis, le rôle de l'Église serait de reconnaître la souffrance des couples stériles ou infertiles et les aider à donner sens à leur vie. Le théologien, malgré ses limites il ne saurait être indifférent aux maux et blessures de sa société, doit s'efforcer de comprendre les données objectives de la médecine procréative pour tenir un discours objectif et sensé à ses contemporains. C'est-à-dire, le doit aider l'Église à s'ouvrir largement, autant que possible, ses perspectives d'avenir et le présent de ses contemporains. Pour notre part, le métier de théologien, qui est de tenir un discours intelligible sur la révélation ne doit pas l'éloigner des réalités terrestres. En des mots simples, le théologien ne doit pas se considérer comme un extra-terrestre. C'est-à-dire un homme qui tient un discours désincarné de la société. Il doit toujours avoir le souci de franchir certaines barrières dogmatiques au service de la vie et l'épanouissement de l'homme comme le Christ.

Bibliographie

Dictionnaires et Encyclopédies

DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE. LE PETIT ROBERT, Montréal & Paris, Les Dictionnaires Le Robert, 1990.

GOMEZ-MULLER Alfredo Mariage, dans Laurent LEMOINE, Éric GAZIAUX et Denis MÜLLER (éd.), *Dictionnaire encyclopédique d'éthique chrétienne*, Paris, Cerf, 2013.

LE PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ, Paris, Editions Larousse, 2005.

LEMOINE Laurent, GAZIAUX Éric et MÜLLER Denis (éd.), *Dictionnaire encyclopédique d'éthique chrétienne*, Paris, Cerf, 2013.

MORIN Yves, *Petit Larousse de la médecine*, Paris, Larousse, 2004.

PETIT ROBERT DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, Paris, Les Dictionnaires LE ROBERT, 1990.

Bible

LA BIBLE DE JERUSALEM, *La sainte Bible traduite en français sous la direction d'École Biblique de Jérusalem. Nouvelle édition revue et augmentée*, Paris, les Éditions du Cerf, 1973.

Magistère

CATÉCHISME DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, Paris, Mame-Librairie Éditrice, Vaticane, 1992.

Code de Droit Canonique, texte officiel et traduction français, par la Société Internationale de droit canonique et de législations religieuses comparées, Vatican-Paris, Cité du Vatican, Centurion, Cerf, Trady, 1984.

CONCILE VATICAN II, Constitution pastorale sur l'Église dans le monde de ce temps *Gaudium et spes*, 1965.

PAPE JEAN XXIII, Encyclique *Mater et Magistra*, Rome, 15 mai 1961

PAPE PAUL VI, Lettre encyclique *Humanae vitae* sur le mariage et le contrôle des naissances, 1968.

PAPE Jean-Paul II, Exhortation apostolique *Familiaris consortio*, sur les tâches de la famille chrétienne dans le monde d'aujourd'hui, 1981.

CONGREGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, Instruction *Donum Vitae*, 1987.

CONGREGATION POUR LA DOCTRINE DE LA FOI, Instruction *Donum vitae* sur le respect de la vie humaine naissante et la dignité de la procréation (22 février 1987):AAS 80 (1988), 70-102 ;*La Documentation catholique* 84 (1987), p. 349-361.

PAPE FRANÇOIS, Exhortation apostolique post-synodale, *La joie de l'amour (Amoris laetitia)*, Paris& Namur, Éditions jésuites& fidélité, 2016.

CONCILE VATICAN II, constitution pastorale *Gaudium et spes*, *L'Église dans le monde de ce temps*, 1965.

PAPE BENOÎT XVI, Congrégation Pour La Doctrine De La Foi, Instruction *dignitas personae* sur certaines questions de bioéthique, 8 septembre 2008.

Auteurs et ouvrages

BARTH Karl *Petit commentaire de l'Épître aux Romains*, Paris, Labor et Fides, 1972.

BOURG, Claudine (éd.), *L'infertilité procréation médicalement assistée. Adoption, filiation, Questions éthiques, psychologiques, juridiques et scientifiques*, Bruxelles, De Boeck, 1992.

BYDLOWSKI Monique *Gynécologie obstétrique & fertilité*, Paris, PUF, 2014.

CARDINAL DIONIGI TETTAMANZI, *Donner la vie : à quel prix ?* Paris, Salvator, 2004.

CARDINAL PAUL POUPARD, *Le concile Vatican II*, Paris, Édition Salvator, 2012.

CHARVET-BONNOT Marielle La relation sexuelle, le désir d'enfant et la gestion de la fertilité, dans, André-Robert CHANCHOLLE et Marie NODE-LANGLOIS (ed.), *Faire naître. De la conception à la naissance l'art au service de la nature*, Artège, union Européenne, 2009.

DEBRY Jean-Michel, *La fertilité contrariée. Les moyens de comprendre. Les raisons d'espérer*, Bruxelles, De Boeck Wesmael, 1994.

DE CATHELINEAU Philippe, *L'Église et les réalités biomédicales. La bonne nouvelle de la vie. Essai*, Paris, Cld, 2003.

DELHEZ Charles, *Nouvelles questions sur la foi*, Namur& Paris, Fidélité, Racine, Cerf, 2001.

DEM Marc, *Lettre à Mr Quelconque sur les enfants artificiels*, Bruxelles, Dismas, 1987.

ELA Jean Marc, ZOA Anne-Sidonie (éd.), *Fécondité et migrations africaines : les nouveaux enjeux*, Paris, L'Harmattan, 2006.

DESCLOS Jean, *Une morale pour la vie*, Montréal & Paris, Éditions paulines, 1992.

FOSSION André, *Une nouvelle fois. Vingt chemins pour commencer à croire*, Bruxelles, Montréal, Paris, Lumen vitae, Novalis, Les Éditions de l'Atelier, 2004.

FRYDMAN René, *Attendre un enfant*, Paris, Hachette, 2009.

HÄRING Bernhard, *Libres dans le Christ*, Tome I, Paris, Les Editions du Cerf, 1998.

JACQUEMIN Dominique, *Vers une éthique pour la famille. Aimer, être aimé, se laisser aimer*, Namur-Paris, Éditions jésuites, 2014.

JACQUEMIN Dominique, Céline EHRWEIN NIHAN, (éd.) Éric GAZIAUX, *Paroles de foi et réalités éthiques. Quelles voies et quelles voix ?* Namur, Éditions jésuites, 2016.

LECLERC Eloi *Le maître du désir*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997.

PAPE FRANÇOIS, *La joie de l'amour, exhortation apostolique, post-synodale sur l'amour dans la famille, Amoris Laetitia*, Namur, Éditions jésuites, 2016.

QUAY Paul Michael, *Le sens chrétien de la sexualité*, Paris, Pierre Téqui éditeur, 1985.

RAVEZ Laurent *Les amours auscultées. Une nouvelle éthique pour l'assistance médicale à la procréation*, Paris, Cerf, 2006.

TESTART Jacques, *Faire des enfants demain*, Paris, Éditions du Seuil, 2014.

ROUET Albert, *J'aimerais vous dire. Entretien avec Dennis Gira*, Paris, Bayard, 2009.

THEVENOT Xavier, *La bioéthique*, Paris, le Centurion, 1989.

THOMASSET Alain, *Interpréter et Agir : jalons pour une éthique chrétienne*, Les Editions du Cerf, Paris, 2011.

Article et source électronique : internet

DEHEUVELS Nicole La place de l'enfant dans les familles d'aujourd'hui, dans *Foi & Vie*, 3 (2007).

http://w2.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/apost_exhortations/documents/hf_jp-ii_exh_19811122_familiaris-consortio.html, en ligne (consulté le 19 janvier 2017).

<https://translate.google.be/translate?hl=fr&sl=en&u=http://fumare.blogspot.com/2007/10/fr-paul-m-quay-sj.html&prev=search>, en ligne (consulté le 19 janvier 2017).

https://www.google.be/?gfe_rd=cr&ei=1SOJWPPQGaak8wf4JbADA&gws_rd=ssl#q=congr%C3%A9gation+pour+la+doctrine+de+la+foi, en ligne (consulté le 20 janvier 2017).
http://www.belgium.be/fr/famille/couple/cohabitation/cohabitation_legale, en ligne (consulté le 22 janvier 2017).

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000027414540&categorieLien=id>, en ligne (consulté le 25 janvier 2017).

https://fr.wikipedia.org/wiki/Injection_intra-cytoplasmique_de_spermatozo%C3%AFde

<http://www.e-sant.fr/liste-auteurs-site-e-sante-fr>

http://www.vatican.va/roman_curia/congregations/cfaith/documents/rc_con_cfaith_doc_20081208_dignitas-personae_fr.html.

<http://sante-medecine.journaldesfemmes.com/contents/451-sterilite-infertilite#definition>

<http://www.lalibre.be/actu/france/presidentielle-francaise-decouvrez-les-ultimes-sondages-parus-avant-ce-dimanche-58f9daccdd70e80512fbd23c>, Quid n° 15 supplément Hebdomadaire du 21 avril 2017, en ligne (consulté le 24 avril 2017).

TABLE DES MATIERES

RESUME DE MEMOIRE.....	1
REMERCIEMENTS	2
INTRODUCTION GENERALE	5
CHAPITRE 1 : DIFFICULTES ET SOUFFRANCES DES COUPLES INFERTILES.....	9
INTRODUCTION.....	9
1.1. La fertilité : procréation humaine	12
1.2. Infertilité ou infécondité	15
1.3. Stérilité.....	16
1.4. Les techniques de la procréation médicalement assistée	18
CONCLUSION PROVISOIRE	24
CHAPITRE 2. MARIAGE ET PROCREATION HUMAINE	26
INTRODUCTION.....	26
2.1. Mariage entre l’homme et la femme.....	26
2.2. L’Église au service de la famille.....	29
2.3. Le renouvellement de la vie ou la procréation humaine	33
2.4. Mariage tension entre renouvellement et harmonie charnelle	34
2.5. Mariage et identité : joie de la paternité et de la maternité.....	39
CONCLUSION PROVISOIRE	42
CHAPITRE 3: TECHNIQUES ET TRAITEMENTS UTILISES POUR LA PROCREATION HUMAINE.	44
INTRODUCTION.....	44
3.1. Repère anthropologique, philosophique et théologique	45
3.2. Difficulté de se conformer à l’enseignement moral de l’église	56
3.3. Regard positif sur le don de la vie et de la médecine procréative (Procréation médicalement assistée)	64
3.4. Le magistère et la gestion de la PMA	66
CONCLUSION PROVISOIRE	68
CONCLUSION GENERALE	70
Bibliographie.....	74
TABLE DES MATIERES.....	78